Case
FRC
19502

CENSURE RÉPUBLICAINE,

OU

LETTRE

D'A.-B.-J. GUFFROY,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

CENSURE RÉPUBLICAINE,

OU

LETTRE

D'A.-B.-J. GUFFROY,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Aux François Habitans d'Arras et des Communes environnantes;

A LA CONVENTION NATIONALE

et à l'Opinion publique.

CONCITOYENS,

JE vais remplir un devoir rigoureux et sacré; je vais accomplir un serment : la vertu me commande d'attaquer les vices, de couvrir les vicieux d'opprobre; et la patrie m'ordonne d'oser dire que mes Concitoyens

d'Arras et des environs sont opprimés; je nommera les despotes subalternes qui les ont réduits au silence, qui les ont incarcérés; je ne crains pas les menaces méprisables de leurs persécuteurs : je les connois, les méchans sont laches; jamais ils ne m'ont attaqué que dans l'ombre.

Mais avant d'entrer dans cette carrière, je crois devoir retracer les principes d'après lesquels je me suis toujours conduit, d'après lesquels je vais parler, et les règles qui serviront à mesurer la justesse des coups que je vais porter, pour assurer le triomphe de la liberté; pour consoler mes Concitoyens des maux qu'ils ont eu la foiblesse de cacher trop long-tems à la Convention nationale. Je dois parler, moi, puisqu'ils ne l'osent pas.

Je ne veux pas être cru sur parole; mais vous tous qui allez lire cet écrit, je vous dirai avec Jean-Jacques Rousseau : — *Tenez-vous sur vos gardes, et quand je n'aurai pas dix fois raison, ne me l'accordez pas une.*

Concitoyens et collègues, je vais être sévère, soyez-le vous-même dans le jugement que vous porterez de ma conduite : voici les maximes d'après lesquelles je veux être jugé; je vous défie de les repousser : je vais marcher guidé par l'amour de la Patrie portant le fanal de la Vérité.

LE PACTE SOCIAL DES FRANÇOIS a créé une république démocratique. » S'il y avoit un peuple de dieux (*dit J. Jacques, contrat social,* liv. 3, chap. 4) il se gouverneroit démocratiquement. Que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement; PREMIÈREMENT, un état où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen puisse aisément con-

noître tous les autres. *Secondement, une grande simplicité de mœurs* qui prévienne la multitude d'affaires et de discussions épineuses; ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'*égalité* ne sauroit subsister long-tems dans les droits et l'autorité : enfin, peu ou point de luxe ; car, ou le luxe est l'effet des richesses, ou il les rend nécessaires ; il corrompt à-la-fois le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise ; il vend la Patrie à la molesse, à la vanité ; il ôte à l'état tous les citoyens, pour les asservir les uns aux autres, et tous à l'opinion.

» Voilà pourquoi un auteur célèbre a donné la VERTU pour principe à la République, car *toutes ces conditions ne sauroient subsister sans la Vertu.*

« Ajoutons qu'il n'y a pas de *gouvernement* si sujet aux guerres civiles et intestines, que le démocratique ou populaire. parcequ'il *n'y en a aucun* qui tende si fortement et si continuellement à changer de forme; *ni qui demande plus de vigilance et de courage pour être maintenu dans la sienne* : c'est sur-tout dans cette constitution que le CITOYEN doit s'armer de force et de constance, et dire chaque jour de sa vie au fond de son cœur, ce que disoit un vertueux palatin dans la diète de Pologne : *malò periculòsam libertatem quàm quiètum servitium.* (*)

» Le repos et la liberté me paroissent incompatibles ; il faut opter. (J. J. gouvernement de Pologne Chap. premier.)

» MAIS, CONCITOYENS, quelle doit être la nature des

(*) *Traduction*. j'aime mieux les périls de la liberté que le calme de la servitude.

loix destinées à opérer cette merveille que nous réalisons, et qui parut presque impossible à J. Jacques? Quelles précautions faut-il prendre contre les hommes chargés de faire exécuter la volonté générale des associés ? nous savons tous qu'il est impossible de faire des loix dont les passions des hommes n'abusent pas... J. J. (*Ibidem*. Prévoir et péser les abus à venir, est peut-être une chose impossible à l'homme d'état le plus consommé.

» *Mettre la loi audessus de l'homme* est un problême en politique que je compare à la quadrature du cercle: résolvéz bien ce problême, et le gouvernement fondé sur cette solution sera bon et sans abus; mais jusque-là, soyez sûr qu'où vous croirez faire régner les loix, ce seront les hommes qui régneront.

» *Il n'y aura jamais de bonne et solide constitution que celle ou la loi régnera sur les cœurs des citoyens*, tant que la force législative n'ira pas jusques là, les loix seront toujours éludées; mais comment arriver aux cœurs? C'est à quoi nos instituteurs qui ne voient que la force et les châtimens ne pensent guerre.

» *C'est à la LOI seule que les hommes doivent la justice et la liberté.* C'est cet organe salutaire de la volonté de tous qui rétablit dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes, c'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique, et lui apprend à agir selon les maximes de son propre jugement, et à n'être pas en contradiction avec lui même. C'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler quand ils commandent, car sitôt, qu'indépendamment des lois, un homme prétend soumettre un autre à sa volonté privée, il sort à l'instant de l'état civil

et se met vis-à-vis de lui dans le pur état de nature, (*) où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité.

» *La puissance des loix dépend encore plus de leur propre sagesse que de la sévérité de leurs ministres, et la volonté publique tire son plus grand poid de la raison qui l'a dictée*..... En effet la première des loix est de respecter les loix : la rigueur des châtimens n'est qu'une vaine ressource imaginée par de petits esprits pour substituer la terreur à ce respect qu'ils ne peuvent obtenir. . . . .

» . . . .

» Mais quoique le gouvernement *ne soit pas* MAITRE *de la loi*, c'est beaucoup d'en être le garant et d'avoir mille moyens de la faire aimer ..... Quand on a la force en main il n'y a point d'art à faire trembler tout le monde, et il n'y en a pas même beaucoup à gagner les cœurs. ...

« Je conclus donc que comme le premier devoir du législateur est de conformer les loix à la volonté générale, la première règle de l'économie politique *est que l'administration soit conforme aux loix*. ....

» Le gouvernement se fera difficilement obéir s'il se borne à l'obéissance, il est bon de savoir emploier les hommes tels qu'ils sont, il vaut beaucoup mieux encore, les rendre tels qu'on a besoin qu'ils soient

---

(*) Il y a longtems que j'ai communiqué à un de mes amis cette idée matrice de l'établissement de toute société.

L'homme naturel n'a que des droits, l'homme civil a des droits et des devoirs correspondans.

L'usage trop fréquent des droits de la nature trouble l'odre social.

L'autorité la plus absolue est celle qui pénètre jusqu'à l'intérieur de l'homme, et ne s'exerce pas moins sur la volonté que sur les actions Il est certain que les peuples sont à la longue ce que le gouvernement les fait être ; guerriers, citoyens, hommes quand il veut, populace et canaille quand il lui plait ... Formez donc des hommes si vous voulez commander à des hommes ; *si vous voulez qu'on obeisse aux loix, faites qu'on les aime*, et que pour faire ce qu'on doit il suffise de songer q'on le doit faire.

» SECONDE RÈGLE essentielle à *l'économie publique*, non moins importante que la première. » *Voulez-vous que la volonté générale soit accomplie ? faites que toutes les volontés particulières s'y rapportent ;* et comme la vertu n'est que cette conformité de la volonté particulière à la générale ; pour dire la même chose en en un mot, FAITES RÉGNER LA VERTU.

» Si les politiques étoient moins aveuglés par leur ambition, ils verroient combien il est impossible qu'aucun établissement, quelqu'il soit, puisse marcher selon l'eprit de son institution, s'il n'est dirigé selon la loi du devoir ; ils sentiroient que *le plus grand ressort de l'autorité publique est dant le cœur des citoyens ; et que rien ne peut supléer aux* MOEURS *pour le maintien du gouvernement.* Non seulement *il n'y a que des gens de bien qui sachent administrer les loix)* mais il n'y a dans le fond que d'honnêtes gens qui sachent leur obéir. Celui qui vient a bout de braver les remords *ne tardera pas à braver les supplices.*

» Quand tous les intérêts particuliers se réunissen contre l'intérêt général, qui n'est plus celui de per-

sonne, *les vices publics* ont plus de force pour énerver les loix, que ces loix n'auront de force pour réprimer les vices, et la corruption du Peuple et des chefs s'étend jusqu'au gouvernement, quelque sage qu'il puisse être *Le pire de tous les abus est de n'obéir en apparence aux loix que pour les enfreindre en effet avec sûreté.*

» C'EST ALORS *qu'à la voix du devoir, qui ne parle plus dans les cœurs, les chefs sont forcés de substituer le cri de la terreur*, ou le leure d'un intérêt apparent dont ils trompent leurs créatures. . . . . Tout ce qui reste de vigueur au gouvernement est emploié par ses membres à se perdre et supplanter l'un l'autre tandis . . . .

» Mais quand les Citoyens aiment leurs devoirs *et que les dépositaires de l'autorité s'appliquent sincèrement à nourrir cet amour par leur exemple*, et par leurs soins toutes les difficultés s'évanouissent, *l'administration prend une* FACILITÉ *qui la dispense de cet art ténébreux dont la noirceur fait le mystère*; ces esprits vastes, si dangereux et si admirés, tous ces grands ministres, dont la gloire se confond avec les malheurs du peuple ne sont plus regrettés. *Les mœurs publiques suppléent au génie des chefs, et plus la vertu régne moins les talens sont nécessaires*. . . l'Histoire nous montre en mille endroits (1) que l'autorité que le peuple accorde à ceux qu'il aime et dont il est aimé est cent fois plus absolue que la tyrannie; cela ne signifie pas que le gouvernement doive craindre d'user

---

(1) Le peuple françois nous donne de cette vérité un exemple frappant dans sa confiance en la Convention nationale.

de son pouvoir, mais qu'il n'en doit user que d'une manière légitime... *On ne doit pas confondre la négligence avec la modération, ni la douceur avec la foiblesse. Il faut être sévère pour être juste : souffrir la méchanceté qu'on a le droit et le pouvoir de réprimer, c'est être méchant soi-même.* SICUTI ENIM EST ALIQUANDO MISERICORDIA PUNIENS, ITA EST CRUDELITAS PARCENS. (*)

» CE N'EST PAS ASSEZ DE DIRE AUX CITOYENS SOYEZ BONS, il faut leur apprendre à l'être ; et l'exemple même qui est à cet égard la première leçon, n'est pas le seul moyen qu'il faille employer ; L'AMOUR DE LA PATRIE est le plus efficace ; car, comme je l'ai déjà dit, tout homme est vertueux quand sa volonté particulière est conforme, *en tout*, à la volonté générale, et *nous voulons volontiers ce que veulent les gens que nous aimons.*

» Il semble que le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affoiblisse en s'étendant sur toute la terre, et que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon, comme de celles d'un peuple européen (**) ; il faut en quelque manière borner et

---

(*) M. Robespierre a ainsi traduit ce passage de Jean-Jacques et d'Augustin : « Punir les oppresseurs » de l'humanité, c'est clémence ; leur pardonner, c'est » barbarie ». *Rapport sur les principes de la morale politique*, pag. 16.

(**) Voulez-vous que le gouvernement républicain soit impérissable ? imitons la nature : faisons qu'un François ne soit pas un Suisse, qu'il ne soit pas un

comprimer l'intérêt et la commisération, pour lui donner l'activité. Or comme ce penchant en nous ne peut être utile qu'à ceux avec qui nous avons à vivre, *il est bon que l'humanité concentrée entre les concitoyens, prenne en eux une nouvelle force par l'habitude de se voir et par l'intérêt commun qui les réunit.* Il est certain que les plus grands prodiges de vertu ont été produit par l'AMOUR DE LA PATRIE : ce sentiment doux et vif qui joint la force de l'amour-propre à toute la beauté de la vertu, lui donne une énergie qui, sans la défigurer, en fait la plus héroïque de toutes les passions. C'est lui qui produisit tant d'actions immortelles dont l'éclat éblouit nos foibles yeux, et tant de grands hommes dont les antiques vertus passsent pour des fables, depuis que l'amour de la patrie est tourné en dérision : ne nous en étonnons pas, les transports des cœurs tendres paroissent autant de chimères à quiconque ne les a point sentis ; et *l'amour de la patrie, plus vif et plus délicieux cent fois que celui d'une maitresse, ne se conçoit de même qu'en l'éprouvant.* Mais il est aisé de remarquer dans tous les cœurs qu'il échauffe, dans toutes les actions qu'il inspire, ardeur bouillante et sublime dont ne brille pas la plus pure vertu quand elle en est séparée. . . . . .

» VOULONS - NOUS QUE LES PEUPLES SOIENT VERTUEUX ? COMMENÇONS DONC PAR LEUR FAIRE AIMER LA PATRIE. Mais comment l'aimeront-ils, si la patrie n'est rien de plus pour eux que pour des étrangers, et qu'elle ne leur

---

Américain. N'imitons personne, et faisons que les autres peuple ssoient tentés de nous imiter. (Voyez J. J. Rousseau: gouvernement de Pologne, chap. 20).

accorde que ce qu'elle ne peut refuser à personne. Ce seroit bien pis s'ils n'hy jouissoient pas même de la sûreté civile, et que leurs biens, leur vie, ou leur liberté fussent à la discrétion des hommes puissans, sans qu'il leur fût possible ou permis d'oser se réclamer des loix.(1) Alors soumis aux devoirs de l'état civil, sans jouir même des droits de l'état de nature, et sans pouvoir employer leurs forces pour se défendre, ils seroient parconséquent dans la pire condition où se puissent trouver des hommeslibres, et le mot de patrie ne pourroit avoir pour eux qu'un sens odieux ou ridicule: il ne faut pas croire que l'on puisse offenser ou couper un bras, que la douleur ne s'en porte à la tête; et il n'est pas plus croyable que la volonté générale consente qu'un membre de l'état, quel qu'il soit, en blesse ou détruise un autre, qu'il ne l'est que les doigts d'un homme usant de sa raison aillent lui crever les yeux.

» La sûreté particulière est tellement liée avec la confédération publique, que, sans les égards que l'on doit

(1) Tel est l'état de la commune d'Arras. J'ai reclamé pour elle parce que personne n'osoit reclamer. J'ai appris indirectement cette situation malheureuse de mes concitoyens; je me suis procuré des renseignemens certains: la Convention sans doute fera bientôt cesser cet état, d'autant plus cruel, qu'il est produit par les prétextes d'exécution des loix, que savent trop bien employer les *Tartuffes prétendus patriotiques.*

à la foiblesse humaine, cette convention seroit dissoute par le droit, s'il périssoit dans l'état un seul citoyen qu'on eût pu secourir; si l'on en retenoit à tort un seul en prison, et s'il se perdoit un seul procès avec une injustice évidente; *car les conventions fondamentales etant enfreintes, on ne voit plus quel droit ni quel interêt pourroit maintenir le peuple dans l'union sociale*, à moins qu'il n'y fût retenu par la seule force, qui fait la dissolution de l'état civil.

» En effet.... le salut d'un citoyen est-il moins la cause commune, que celui de tout l'état? Qu'on nous dise *qu'il est bon qu'un seul perisse pour tous.* J'admirai cette sentence dans la bouche d'un digne et vertueux patriote qui se consacre volontairement et par devoir à la mort, pour le salut de son pays; mais si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventée, la plus fausse qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre, et la plus directement opposée aux loix fondamentales de la société. Loin qu'un seul doive périr pour tous, tous ont engagé leurs biens et leurs vies à la défense de chacun d'eux, afin que la foiblesse particulière fût toujours protégée par la force publique, et chaque membre par tout l'état ».

» Après avoir, par supposition, retranché du Peuple un individu après l'autre, pressez les partisans de cette maxime à mieux expliquer ce qu'ils entendent par *le corps de l'état*, et vous verrez qu'ils se réduiront à la fin à un petit nombre d'hommes qui ne sont pas le peuple, mais les officiers du peuple, qui, s'étant

obligés par un serment particulier à périr eux-mêmes pour son salut, prétendent prouver par-là que c'est à lui de périr pour le leur............

» Que la PATRIE se montre donc la mère commune des citoyens ; que les avantages dont ils jouissent dans leur pays le leur rende cher ; que le gouvernement leur laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux, et *que les loix ne soient à leurs yeux que les garans communs de la commune liberté.* Ces droits, tous beaux qu'ils sont, appartiennent à tous les hommes ; mais sans paroître les attaquer directement, la mauvaise volonté des chefs en réduit aisément l'effet à rien. La loi dont on abuse sert à la fois au puissant d'arme offensive, et de bouclier contre le foible ; et *le prétexte du bien public est toujours le plus dangereux fléau du peuple.* Ce qu'il y a de plus nécessaire et peut-être de plus difficile dans le gouvernement, c'est une intégrité sévère à rendre justice à tous, et sur-tout pour protéger le pauvre contre la tyrannie du riche.....

» C'est donc une des plus importantes affaires du gouvernement, de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler ; ni en bâtissant des hôpitaux pour les pauvres, mais en garantissant les citoyens de le devenir....... Les hommes entassés inégalement, ... l'agriculture sacrifiée au commerce, . . . la vénalité telle que les vertus se vendent à prix d'argent, telles sont les causes les plus sensibles de l'opulence et de la misère, de l'intérêt particulier substitué à l'intérêt public, de la haine mutuelle des citoyens, de leur indifférence

pour la cause commune, de la corruption du peuple et de l'affoiblissement de tous les ressorts du gouvernement : tels sont par conséquent les maux qu'on guérit difficilement quand ils se font sentir ; mais qu'une sage administration doit prévenir, pour maintenir avec *les bonnes mœurs*, le respect pour les loix, l'amour de la patrie et la vigueur de la volonté générale.

CES PRINCIPES que la raison elle-même dicta à Jean-Jacques Rousseau, et que ce profond penseur eut le premier le courage de nous transmettre, ont évidemment servi de règles à toutes les combinaisons politiques, à toutes les décisions de la convention nationale.

Collègues et concitoyens,

Comme je vais exercer une âpre censure, je n'ai pas voulu vous parler d'après moi ; j'ai voulu vous présenter la règle indéviable, telle que Rousseau lui-même nous l'a donnée, pour bien juger ceux à qui nous avons confié le soin de veiller au maintien des intérêts du Peuple ; j'ai voulu faire tracer le signalement de cette espèce d'ennemis par la main impartiale de la vérité.

Je pourrois en ce moment nommer les oppresseurs de la ville qui m'a vu naître, et faire le récit des actes répréhensibles qui caractérisent leur conduite ; mais avant de remplir ce devoir, je veux mettre encore sous les yeux de mes concitoyens l'extrait des principes généraux que la convention nationale a consacré par l'adoption des rapports que lui ont fait plusieurs de ses membres.

Jean-Jacques a généralisé ses pensées régénératrices, et nos collègues, s'identifiant avec ce grand homme, les ont particularisées et appropriées pour ainsi dire à la république françoise ; je vais en faire comme un miroir ardent destiné à réduire en poudre les fripons politiques qu'il étoit difficile de démasquer dans les premiers jours de la révolution, qu'il n'est pas encore aisé D'ÉCORCER.

Ces extraits sont autant de massues que je lève sur l'*existence morale et politique* d'un Charlatan qui n'a fait que changer de traiteaux, sur celle de plats valets qui n'ont fait que changer de maison, d'ambitieux qui ont diversement habillé leurs marottes, de gens avides qui ont fait prendre un autre cours à leur méprisable cupidité. Peut-être n'ont-ils pas eu le dessein de nuire à la révolution, de l'arrêter ou d'en atténuer les bienfaits ; mais que m'importe leur intention, si leur conduite a calomnié les principes de sagesse et de vertu dont s'honorent les républicains.

C'est pour replonger ces écrits pervers dans le néant de l'oubli, dans la fange du mépris, que je vais, Concitoyens, vous rappeler la morale publique qui a toujours réglé jusqu'à mes intentions, et qui doit diriger toutes les délibérations des sincères amis du bonheur commun.

Je sais d'avance, et je dois le dire ici, que l'on calomniera ma pensée, et qu'on a déjà tenté de souiller mes intentions. Ne pouvant nier les faits matériellement prouvés ou faciles à l'être, on me prêtera des desseins ; c'est pourquoi encore j'ai voulu retracer ce tableau des devoirs de l'homme public, afin que chacun de mes concitoyens me juge, en y comparant ma con-

duite, en y présentant celle des intrigans et des ambitieux que j'attaque ; afin que chaque lecteur puisse dire, au moins en sa conscience, *ceux qui blâmeront cet écrit et le desir qu'a l'auteur d'en voir les préceptes mis sincèrement en action, furent, sont ou deviendront les ennemis de la République.*

Je sais bien que l'on n'osera pas m'attaquer ouvertement, car depuis que nous avons voulu établir la République sur l'immuable base de la vertu, tous les fripons ont resserré leur masque prêt à tomber, et lui ont donné plusieurs couches de *vernis vertueux.*

Mesurons-les à la toise de la raison que nous donna Jean-Jacques ; pesons-les dans la balance de la justice, avec les poids que nous ont présenté Billaud-Varennes, St.-Just et Robespierre : je suis bien sûr que la friponnerie politique paroîtra dans tout son jour, et que la Convention nationale fera cesser l'oppression qui pèse depuis trop long-temps sur nos malheureux concitoyens d'Arras, s'empressera de veiller au rétablissement de la morale publique, et fera renaître le bonheur avec la justice.

Billaud-Varennes, dans sa *théorie du gouvernement démocratique*, (pages 2, 4, 5, 6, 8, 13 et 14), retrace, avec une profonde sensibilité, l'abrégé des devoirs sociaux, et dicte la sentence qui condamne ceux qui, sous prétexte de servir la Révolution, ne laissent par-tout où ils sont employés que des résultats perfides de leur immoralité, que des impressions hideuses et révoltantes. Lisons : « ASSURÉMENT ce seroit avoir une étrange idée de la *liberté*, que de supposer qu'à l'exemple du royalisme licencieux, elle pût même tolérer l'absence des vertus civiles ; ce n'eut

pas été la peine de faire une révolution qui a coûté tant de sacrifice ; et ce n'est point pour substituer à un régime tissu de forfaits, un gouvernement souillé par de nouvelles taches, que les soldats de la Patrie affrontent la mort et déploient chaque jour tant de constance et d'héroïsme.

» La révolution est dans le peuple, il s'agit de s'y maintenir; son succès dépend des vertus, de l'énergie, de la sage politique de ceux qui tiennent le timon des affaires; il faut autant de persévérance que de sagesse pour bien conduire la révolution; il faut en outre de la grandeur d'ame et du génie pour la terminer......

» Tout peuple jaloux de sa liberté, doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes éminens; c'est la confiance aveugle qui enfante l'idolâtrie, et c'est l'idolâtrie qui égare l'amour propre, qui réveille l'ambition, qui corrompt les ames foibles et disposées à devenir vicieuses. Le fourbe Périclès se servit des couleurs populaires pour couvrir les chaînes qu'il forgea aux Athéniens. Il fit croire long-temps que jamais il ne montoit à la tribune sans se dire à lui-même, *songe que tu vas parler à des hommes libres*, et ce même Périclès étant parvenu à s'emparer d'une autorité absolue, devint le despote le plus sanguinaire. . . . .

Ainsi, *tant qu'il existera une race impie prolongeant les crises de la révolution*, ou pour en empêcher l'affermissement, ou pour la faire tourner à son profit, ne craignez point de vous montrer sévères. *La justice* est tellement dans la nature, que jamais aucune nation ne se souleva contre elle; *c'est l'iniquité seule qui révolte.*

» La justice est la raison et la volonté du Peuple, et

non

non la décision arbitraire et incohérente des magistrats qui en sont l'organe. . . La justice abhorre la cruauté, et son glaive ne frappe les têtes coupables que pour soustraire le peuple aux poignards des assassins. . . . . La justice est l'égide des nations libres contre la fureur de dominer; elle sert d'appui à l'innocence contre la perversité puissante ou ambitieuse; elle encourage le talent; elle frappe de réprobation le vice et l'intrigue..

» Ainsi, tant que l'homme probe respire en paix, et que le méchant est seul comprimé, le Gouvernement fait son devoir; la tyrannie commence le jour où l'on est proscrit, parce qu'on est pur, ou parce que la passion chaleureuse de la liberté oppose une résistance invincible à des actes vexatoires ».

Citoyens,

Voila des maximes qu'oublient trop souvent ceux à qui le gouvernement confie une parcelle de son autorité; il est peu de têtes assez fortes pour boire dans la coupe du pouvoir sans s'ennivrer : dès qu'ils en ont approché leurs lèvres avides, tous leurs pas se ressentent de la foiblesse de leur cerveau.

Qu'ils écoutent *St.-Just*, (rapport sur la faction de l'étranger, pages 2, 5, 9, 11, 12 et 16) ces hommes bouffis de leur pouvoir momentané, ces hommes qui en abusent pour le malheur de l'humanité.

« Il est temps que tout le monde retourne à la morale, et l'*aristocratie à la terreur*; il est temps de faire la guerre à la corruption effrénée, de faire un devoir de l'économie, de la modestie des vertus civiles. . . . Nous déclarons la guerre à ces tartuffes en patriotisme; nous les jugerons par leur désintéressement, par la simplicité de leurs discours, par la sagesse des conseils, et non par l'affectation. . . . .

» C'est le Peuple qui fait la République par la simplicité de ses mœurs, ce *ne sont point les charlatans*, qu'il faut chasser au préalable de notre société, si vous voulez qu'on y soit heureux. . . . .

» Parmi nous une classe d'hommes prend un air hagard, une affectation d'emportement, ou pour que l'étranger les achète, ou pour que le Gouvernement les place. . . . .

» Que voulez-vous, vous qui ne voulez point de vertu pour être heureux? que voulez-vous, vous qui ne voulez point de terreur contre les méchans? que *voulez-vous, ô vous qui sans vertu tournez la terreur contre la liberté!* . . . . . que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire voir, et pour faire dire de vous : *Vois-tu un tel qui parle? voilà un tel qui passe.* . . . . .

» Que le peuple réclame sa liberté quand il est opprimé, qu'il suive le conseil de Minos, qu'il poursuive les magistrats : mais quand la liberté triomphe, et quand la tyrannie expire, que l'on oublie le *bien* général pour tuer la Patrie avec un *mieux* particulier, c'est une lâcheté, c'est une hypocrisie punissable; c'est ainsi qu'on assiège la liberté. . . .

» *L'amour des réputations aura fait beaucoup de martyrs*. . . . Il est tel homme qui, comme Érostrate le fit à Delphes, brûleroit plutôt le temple de la liberté que de ne point faire parler de lui. . . . . L'un porte le gouvernement à l'inertie, l'autre à l'extravagance, et le dessein de tous deux est de devenir *chef d'opinion*, et d'*arriver à la renommée suprême*.

» Voilà la vérité : s'occuper modestement du peuple est une chose trop obscure sans doute. . . . . Tout le

monde veut gouverner, personne ne veut être Citoyen. . . . . Dans les assemblées, ils disposent des suffrages et des emplois; dans les sociétés populaires, de l'opinion. *Tous se procurent l'indépendance et le pouvoir le plus absolu, sous prétexte d'agir révolutionnairement, comme si le pouvoir révolutionnaire résidoit en eux.*

» Que la justice et la probité soient à l'ordre du jour dans la République françoise. Le gouvernement désormais ne pardonnera plus les crimes. . . . Peuple, n'écoute plus les voix indulgentes, ni les voix insensées; *chéris la morale, juge par toi-même*. . . . Peuple, punis quiconque blessera la justice; elle est la garantie du gouvernement libre; c'est la justice qui rend les hommes égaux.

» Il ne faut point s'arrêter à la surface des discours, mais juger un homme par ce que la probité conseille aujourd'hui. La probité conseille maintenant de rester unis, et d'accorder au Peuple les fruits pénibles de cinq ans de révolution. La probité conseille la perte de tous les ennemis de *la révolution*; mais elle *ne conseille pas d'attaquer ces ennemis de manière à frapper d'un même coup la Patrie* ».

CONCITOYENS ET COLLÈGUES,

OUI, LE BONHEUR *auroit déjà éclairé une génération d'hommes*, et répandu l'allégresse dans l'ame de la généralité des Français existans, si ceux qui ont été à la tête des administrations avoient plus agi et moins phrasé. Il est temps de mettre en action les conseils; *il ne faut point s'arrêter à la surface des discours*; il est instant d'agir, si nous ne voulons pas

qu'on fasse au gouvernement démocratique les sanglans reproches faits au régime des rois. N'aurions-nous fait que des préambules d'édits ?

Max. Robespierre, dans son *discours sur les rapports des idées morales avec les principes républicains* (1), les retrace en bon disciple de Jean-Jacque. Voici comme il prépare la foudre qui doit écraser tous les méchans : il dessine Hébert et complices de Paris et des départemens. « Ces êtres pervers cherchoient à avilir le peuple françois, à l'enchaîner par la subversion, par la révolte, par la corruption des mœurs : ils ont érigé l'immoralité, non-seulement en système, mais en religion ; ils ont cherché à éteindre tous les sentimens généreux de la nature, par leurs exemples autant que par leurs préceptes.

» Tous les fripons avoient usurpé une espèce *de sacerdoce* politique, et rangeoient dans la classe des profanes les fidèles représentans du peuple, et tous les patriotes. On trembloit de proposer une idée juste ; ils avoient interdit au patriotisme l'usage du bon sens. ..... Affamés d'or et de domination, *ils prêchoient l'ÉGALITÉ avec insolence, pour la faire haïr ; la LIBERTÉ est pour eux l'indépendance du crime, la RÉVOLUTION un trafic, le PEUPLE un instrument, la PATRIE une proie.*

» Que vouloient-ils ceux qui, au sein des conspirations dont nous étions environnés, au moment où les torches de la discorde civile fumoient encore, attaquèrent tout à coup tous les cultes avec violence, pour s'ériger eux-mêmes en *apôtres fougueux du néant*, et

(1) Pages 6, 12, 13, 14, 16, 35, etc.

en *missionnaires fanatiques* de l'athéisme? Quel étoit le motif de cette grande opération tramée par *des prêtres*, par des étrangers et par des conspirateurs? Étoit-ce la haine des prêtres? les prêtres étoient leurs amis. Étoit-ce l'horreur du fanatisme? c'étoit le seul moyen de lui fournir des armes. Étoit-ce le desir de hâter le triomphe de LA RAISON? mais on ne cessoit de l'outrager par des violences absurdes, par des extravagances concertées pour la rendre odieuse. *On ne sembloit la reléguer dans les temples que pour la bannir de la république.* . . . . .

» Le fondement de toute société civile c'est la morale. . . . . . L'art de gouverner a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes; il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs. . . . . . Le but de toutes les institutions sociales, c'est de les diriger vers la justice, qui est à la fois le bonheur public et le bonheur privé. . . . .

» L'immoralité est la base du despotisme, comme la vertu est l'essence de la république; la révolution qui tend à l'établir, est le passage du regne du crime à celui de la justice. . . . . .

» Quand l'énergie républicaine eut fondé la démocratie, l'aristocratie et l'étranger formèrent le plan de *tout outrer et de tout corrompre*; ils se cachèrent sous les formes de la démocratie, pour la déshonorer par des travers aussi funestes que ridicules, et pour l'étouffer dans son berceau.

» On attaqua la liberté en même-tems par le modérantisme et par la fureur. . . . . . .

» C'est à nous de mettre à profit la perversité même

de nos ennemis, pour assurer le triomphe des principes et de la liberté....... Replongeons sur-tout le vice dans le néant. LES ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE SONT LES HOMMES CORROMPUS. Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force du terme........

» Ne consultons que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console, qui éleve les ames doit être accueillie ; rejettez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentimens généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre ; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu les hommes qu'on a voulu diviser.... Fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la sagesse et par la morale : voilà le véritable but de nos travaux ; voilà la tâche la plus héroïque et la plus difficile ».

Concitoyens,

Voila pourtant où doivent arriver les vrais révolutionnaires ; ou plutôt, voilà ce qu'ont toujours été les hommes francs qui ont aimé le Peuple par principe philantropique, qui ne connoîtront le bonheur que quand ils le verront universellement répandu dans chaque famille. François tu veux être révolutionnaire, Billaud - Varennes, qui connoît aussi son J. J., va te dire comment on doit l'être. (*Rapport sur le mode de gouvernement révolutionnaire*, pages 4, 5, 6, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23). Vois comme il leve la verge censoriale sur la tête des brouillons politiques : chaque citoyen doit seconder ses efforts, et faire porter ses coups à-plomb sur les têtes coupables ».

» Ne vous y trompez pas, plus le mal-aise politique se prolonge, plus le besoin d'un *Gouvernement* se fait sentir, c'est le meilleur renfort du patriotisme; car il lui rallie les hommes paisibles, foibles, trembleurs, tièdes, et même insoucians. D'ailleurs, *on nous accusa d'être anarchistes*; prouvons que c'est une calomnie, en substituant spontanément l'action des lois révolutionnaires aux oscillations continuelles de tant d'intérêts, de combinaisons, de volontés, de passions qui s'entrechoquent et qui déchirent le sein de la Patrie. Certes, ce Gouvernement ne sera pas la main de fer du despotisme, mais le règne de la justice et de la raison. Ce Gouvernement sera terrible pour les conspirateurs, *coercitif envers les agens publics*, sévère pour leurs prévarications; redoutable aux méchans; protecteur des opprimés; inexorable aux oppresseurs; favorable aux patriotes, bienfaisant pour le peuple . . . . Quand l'instrument de la loi, quand les autorités secondaires qui sont les points d'appui de la révolution ne servent qu'à l'entraver, qu'à tourner contre elle l'institution même qui devoit assurer son triomphe; c'est alors, qu'on marche à grands pas vers son anéantissement . . . . . c'est-là le danger qui menace le plus imminent la République, l'assassin le plus redoutable est celui qui loge dans la maison . . . . Eh! le premier ennemi de la liberté ne fut-il pas constamment celui chargé ou de la défendre, ou de la maintenir . . . . *Une justice sévère en impose, l'iniquité seule irrite et soulève.*

» . . . . Je le repète, la régénération d'un peuple doit commencer par les hommes les plus en évidence; quiconque aura étudié la nature des gouvernemens ne

peut se dissimuler que les deux principaux écueils de la liberté sont l'ambition des chefs et l'ascendant qu'ils obtiennent trop facilement par leur suprématie, ascendant qui conduit tôt ou tard le peuple de la reconnoissance à l'idolatrie, et de l'idolatrie à une obéissance aveuglè, qui n'est elle-même qu'un esclavage volontaire, premier dégré de servitude réelle : aussi chez les grecs une trop grande réputation fut-elle plus d'une fois punie comme un crime; et le digne ARISTIDE vit un de ses collègues voter son bannissement parce qu'il entendoit trop souvent parler de ses vertus. Sans mœurs épurées il n'existera jamais de République ».

» Prenez garde cependant qu'une exaltation mal entendue, ou qu'un zèle astucieusement exagéré ne tende quelquefois à *outrepasser* les mesures..... L'art le plus profondément machiavélique n'est-il pas celui qui brise les nœuds de la sociabilité, en isolant tous les individus par des défiances générales : dans une démocratie où *l'opinion publique est en même tems la puissance qui gouverne et le flambeau qui dirige*, tout seroit perdu le jour où des soupçons couvrant l'ensemble d'un voile funèbre, ne permettroit plus de croire à la vertu de qui que ce soit ; le jour où l'innocence intacte pourroit être travaillée des mêmes allarmes que la perversité évidente ; car dès ce moment il n'y auroit plus ni sécurité, ni confiance, ni rapprochemens, ni accord, ni esprit public : dès lors plus de tranquillité, plus d'allégresse, plus de bonheur, plus de liberté, plus de patrie ».

» CITOYENS ; faut-il vous le dire, le législateur qui ne place pas la sauve-garde de la liberté dans un chatiment plus sûr et plus rigoureux pour les écarts

des fonctionnaires publics, quelque soit leur suprématie, semble déjà calculer les fautes qu'il peut commettre, et dèsce premier acte de foiblesse, il a lui-même trahi sa Patrie ».

» Le *commissariat* est une clef qui par intervalle, remonte la machine en *cinq ou six tours ;* mais qui laissée sur la tige, la fatigue, l'entrave et finit par suspendre totalement le jeu naturel des ressorts. . . . Avec beaucoup de zèle et de talens, on ne réunit pas encore les qualités indispensables : *le phisique fait souvent autant que le moral*, et la tenue autant que le caractère..... Celui *qui demeure long-tems éloigné de la convention* doit s'appercevoir qu'il n'est plus en mesure, et qu'il a besoin de venir se retremper à ce foyer de lumières et d'enthousiasme civique..... De-là, l'oubli des décrets pour y substituer des arrêtés. . . . C'est ainsi que que l'on créé une une anarchie légale, et qu'on réalise le *cahos politique* qui provoque des déchiremens éversifs.... Dès que la centralité législative cesse d'être le pivot du gouvernement, l'édifice manque par sa principale base et s'écroule infailliblement. . . . .

» L'esprit d'ambition, de domination, de perfidie s'est perpétué, il s'est même aggrandi ; car l'impunité enfante la licence, et la licence pullule le crime. Mettre pour barrière des exemples éclattans de justice et de sévérité entre les tentations et l'homme foible, c'est forger un chaînon de plus pour le rattacher à la vertu ; au lieu qu'en voyant le fonctionnaire public, qui après avoir trahi ses devoirs, en être quitte pour une simple destitution, qui n'attaque ni son honneur ni sa fortune : qui lui permet même d'espérer qu'à la

faveur de nouvelles intrigues, il pourra un jour rentrer sur la scène ; alors on s'inquiette peu d'être scrupuleux dans sa conduite. Il n'y a même que l'*homme probe, que l'homme austère qui paroisse jouer un rôle de dupe* »

» Il faut donc, vous l'avez décidé, il faut que l'épée de Damocles plane désormais sur toute la superficie. Qu'importe à ceux qui marchent sans dévier !.. Le glaive de l'anarchie sans cesse brandissant dans les mains de toutes les passions, qui se l'arrachent tour-à-tour, menace et frappe indistinctement et Marius avide de pouvoirs, et les Gracques, fondateurs de l'égalité ».

CITOYENS ET COLLÉGUES,

TOUS LES FRANÇOIS doivent concevoir l'espoir prochain de voir l'égalité et la justice répandre leurs largesses sur toute la surface de la terre de la liberté. Une sage énergie nous y conduit, et l'ame s'épanouit en se rappellant les expressions du comité de salut public et de *St.-Just*, dans son rapport du 9 juillet), pages 4, 9, 10, 11, 12, 21, 22, 27, 32).

« LA SAGESSE SEULE ET LA PATIENCE PEUVENT CONSTITUER UNE RÉPUBLIQUE, et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, qui ont prétendu calmer l'anarchie par autre chose que par la douceur et la justice du Gouvernement ».

« Gardons nous de ceux qui enveloppent tout de formes odieuses et repoussantes pour irriter, afin de s'en plaindre ensuite avec une apparence de vertu..... qui établissant peu à peu un système de défiance et d'épouvante sur le sort de la Représentation nationale, et de crainte pour la liberté du Peuple. . . . . Choisis

pour rechercher la cause des troubles et les appaiser, ils les excitent eux-mêmes. Leur tyrannie menace des attentats imaginaires, qu'elle poursuit et qu'elle suppose ; ils ont l'art de faire envisager les plaintes qu'on porte contre leurs violences comme le tourment d'un parti démasqué, et le résultat de la crainte que sa vertu inspire aux méchans. . . . .

» Ainsi s'ébranlent les empires par les injustices envers les Peuples...... »

» Mais il suffit de prendre dans la nature des choses les moyens qu'on doit employer lorsqu'on veut servir sa patrie et faire le bien, et ceux qu'on doit naturellement employer pour la trahir et pour faire le mal ».

» Celui qui voit égorger sans pitié est plus cruel que celui qui tue ; mais lorsque l'intérêt a fermé le cœur des magistrats du peuple, et les a dépravés jusqu'à prétendre conserver leur popularité en ménageant le crime ; on en doit conclure qu'ils méditent un crime eux-même ».

» Les honneurs et la confiance aveugle que s'accordent les magistrats entre eux, sont une tyrannie : nul individu ne doit être vertueux ni célèbre devant vous ; car un Peuple libre et une Assemblée Nationale ne sont point faits pour admirer personne. La révolution avoit créé un patriciat de renommées ; ce respect humain a conduit la chose publique à deux doigts de sa perte : on n'examinoit point ce qui étoit bien en soi-même, mais qui l'avoit fait ou l'avoit dit. LE BONHEUR PUBLIC EST LA MESURE DES RÉPUTATIONS.

» Quoiqu'il en soit, la liberté ne sera point terrible

envers ceux qu'elle a désarmés et qui se sont soumis aux loix; proscrivez ceux qui nous ont fui pour prendre les armes ; leur fuite atteste le peu de rigueur dans leur détention ; *proscrivez-les , non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait* ; jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit point être confondue avec le crime ; et vous n'aimez point à être sévères : il est tems que le peuple espère enfin d'heureux jours , et que la liberté soit autre chose que la fureur de parti. Vous n'êtes point venu pour troubler la terre ; mais pour la consoler des coups malheureux de l'esclavage ; rétablissez la paix intérieure. L'autorité brisée au centre fait par-tout peser ses débris ; retablissez en tous lieux la justice et l'énergie du Gouvernement ; ralliez les François autour de leur *Constitution ;* puisse-t-elle ne pas partager la haine conçue contre ses auteurs.

On a poussé l'oubli de la morale jusqu'à proscrire cet ouvrage , fut-il propre à assurer le bonheur du peuple François , parce que quelques-uns n'y ont pas concouru ; ..... qu'elle est donc cette superstition qui nous érige en sectes et en prophètes , et prétend faire au peuple un joug mystique de sa liberté ?

» Les hommes libres sont nés pour la justice ; on profite peu à troubler la terre ; la justice consiste à réprimer ceux qui la troublent. .....

Oui ! Concitoyens et Collègues , C'EST PAR LA PROCLAMATION réitérée de ces maximes vertueuses que nous contracterons l'heureuse habitude de la fraternité et de la justice républicaine. Ces leçons philosophiques, puisées toutes dans les œuvres de l'immortel

Genevois et dans la Raison éternelle ; ces leçons, *mises en action*, établiront dans la République françoise *la morale politique*, que les Représentans du Peuple ont consacrée avec enthousiasme, en faisant traduire dans toutes les langues le rapport de Robespierre du 18 pluviôse. Je vais rassembler encore ces traits de feu qui doivent consumer les criminels oppresseurs des patriotes d'Arras et du département du Pas-de-Calais : (*rapport sur les principes de morale politique*, pages 3, 8, 9, 13, 14, 17, 19, 22, 23, 25, 26, 28 et 30).

» Quel est le but où nous tendons ? La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité ; le règne de cette justice éternelle dont les loix ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes ».

» Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les loix ; où l'ambition soit le desir de mériter la gloire et de servir la patrie ; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple et le Peuple à la Justice ; où la Patrie assure le bien-être de chaque individu, et où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de la patrie ; où toutes les ames s'agrandissent par la communication continuelle des sentimens républicains ; où les *arts* soient les décorations de la liberté qui les ennoblit, le *commerce* la source de la richesse publique, et non pas seulement de l'opulence monstrueuse de quelques maisons ».

» Que la France devienne le modèle des nations,

l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers ».

» *Dans le systême de la révolution françoise, ce qui est immoral est impolitique, ce qui est corrupteur est contre-révolutionnaire* ».

» Quiconque ne hait point le crime, ne peut point aimer la vertu..... Que la tyrannie règne un seul jour, le lendemain il ne restera plus un patriote ».

» Aussi, malheur à celui qui oseroit diriger vers le peuple la terreur, qui ne doit approcher que de ses ennemis ! malheur à celui qui, confondant les erreurs inévitables du civisme avec les erreurs calculées de la perfidie, ou avec les attentats des conspirateurs, abandonne l'intrigant dangereux pour poursuivre le citoyen paisible ! *Périsse le scélérat qui ose abuser du nom sacré de la liberté ou des armes redoutables qu'elle lui a confiées pour porter le deuil et la mort dans le cœur des patriotes !* Cet abus a existé, on ne peut en douter; il a été exagéré sans doute; mais n'exista-t-il dans toute la république QU'UN SEUL HOMME VERTUEUX PERSÉCUTÉ *par les ennemis de la liberté, le devoir du gouvernement seroit de le rechercher avec inquiétude, et de le venger avec éclat* ».

» LE FAUX RÉVOLUTIONNAIRE est peut-être plus souvent en-deçà qu'au-delà de la révolution : il est modéré, il est fou de patriotisme, selon les circonstances : il s'oppose aux mesures énergiques, et les exagère quand il n'a pu les empêcher; toujours prêt à adopter des mesures hardies, pourvu qu'elles aient beaucoup d'inconvéniens; calomniant celles qui qui ne présentent que des avantages, ou bien y ajou-

tant tous les amendemens qui peuvent les rendre nuisibles : disant la vérité avec économie, et tout autant qu'il faut pour avoir le droit de mentir : distilant le bien goutte à goutte, et versant le mal par torrens : plein de feu pour les grandes résolutions qui ne signifient rien ; plus qu'indiférent pour celles qui peuvent honorer la cause du Peuple, et sauver la Patrie ; donnant beaucoup aux formes du patriotisme ; *très-attaché comme les dévôts, dont il se déclare l'ennemi*, aux pratiques extérieures : il aiméroit-mieux user cent bonnets rouges, que de faire une bonne action ».....

» ..... Celui qui attaque la Convention Nationale par des discours insensés, et *celui qui la trompe, pour la compromettre, ne sont-ils pas d'accord ?* celui qui par d'injustes rigueurs, force le patriotisme à trembler pour lui-même, invoque l'amnistie en faveur de l'aristocratie et de la trahison.................. Prêcher l'athéisme n'est qu'une manière d'absoudre la superstition et d'accuser la philosophie ; et la guerre déclarée à la divinité n'est qu'une diversion en faveur de la royauté ».

» Voulez vous mettre ces prétendus révolutionnaires à l'épreuve ; demandez-leur au lieu de déclamation des services réels. Faut-il agir, ils pérorent ; faut-il délibérer, ils veulent commencer par agir ; les temps sont-ils paisibles, ils s'opposeront à tout changement utile ; sont-ils orageux, ils parleront de tout réformer ; pour bouleverser tout..... voulez-vous arracher les patriotes à la persécution ? ils vous proposent pour modèle la fermeté de Brutus. Ils découvrent qu'un tel a été noble lorsqu'il sert bien la répu-

blique, ils ne s'en souviennent plus quand il l'a trahie..... *Ils ont trouvé un expédient admirable pour seconder les efforts du gouvernement républicain, c'est de le désorganiser, de le dégrader complettement, de faire la guerre aux patriotes qui ont concouru à nos succès.*

» Dans des mains perfides tous les remèdes à nos maux deviennent des poisons; tout ce que vous pouvez faire, tout ce que vous pouvez dire, ils le tourneront contre vous, même les vérités que nous venons de développer.

» *Il ne faudra pas même vous étonner si les auteurs de ce système sont des prêtres qui auront le plus hardiment confessé leur charlatanisme.*

» Si les patriotes, emportés par un zèle pur, mais irréfléchi, ont été quelque part les dupes de leurs intrigues, ils rejettront tout le blâme sur les patriotes; car le premier point de leur doctrine machiavélique est de perdre la République en perdant les républicains.

» Quel est le remède à tous ces maux? nous n'en connoissons point d'autre que le développement de ce ressort général de la republique, LA VERTU. «

» Pour détruire un abus il suffit de l'indiquer dans le sanctuaire de la vérité où résident les fondateurs de la République, les vengeurs de l'humanité, les destructeurs des tyrans.

» Il suffit d'*appeler*, au nom de la patrie, des conseils de l'amour-propre ou de la foiblesse des individus, à la vertu et à la gloire de la Convention nationale.

» Nous provoquons, sur tous les objets de ses inquiétudes

quiétudes et sur tout ce qui peut influer sur la marche de la révolution, une discussion solemnelle; nous la conjurons de ne pas permettre qu'aucun intérêt particulier et caché ne puisse usurper l'ascendant de la volonté générale et de la puissance indestructible de la raison; . . . . . . par là nous rallierons tous les bons citoyens, nous ôterons l'espérance aux conspirateurs. »

CITOYENS,

Tel e est l'armure impénétrable dont je m'environne pour combattre un DONQUICHOTTE patriotique; et ceux qui voudroient lui servir de seconds dans le combat politique que je lui livre, je les défie de me porter un seul coup sans offenser la Justice et sans blesser la Patrie

Les principes sacrés que l'on vient de lire sont autant de flambeaux que j'allume au foyer de la vérité, ils consumeront tous ceux qui voudroient me les arracher; leur puissance est telle que si quelque jour le gouvernement vouloit opprimer la Républiqne, comme ceux que je vais nommer ont voulu opprimer la commune d'Arras, ils réduiroient en poudre les audacieux ou les fourbes qui oseroient se rendre coupables de ce désastreux délit; tant qu'il restera en France des hommes assez courageux pour présenter ce miroir censorial aux ministres des loix, la liberté ne sera point offensée la déclaration de nos droits ne sera point violée.

C'est avec la verge inflexible de la vertu austère que je forge le poignard politique avec lequel je vais te frapper *Joseph* LEBON.

Concitoyens d'ARRAS, c'est ainsi que j'acquitte le serment que j'ai fait en vos mains à l'instant où je venois

d'être nommé par vous Représentant du Peuple François. (1)

Joseph Lebon frémis, trépigne, gesticule, enrage, damne-toi, culbute tout ce qui t'entoure, rien ne m'émeut, malgré l'indignation profonde dont mon âme est pénétrée.

Déjà tu as dit ou fait dire que c'étoit par animosité personnelle que je te poursuivois, tu as voulu m'intimider en répandant ce bruit; tu voulois par là me faire entendre, ainsi qu'à nos concitoyens, que ta conduite auroit trouvé des approbateurs.

Calomniateur adroit et perfide !!! . . . Sache qu'un fou méchant ne trouve plus de soutien dans le régime républicain, sache que j'ai coupé tous les fils qui attachoient ton masque et tes grelots, sache que je t'ai saisi par tous les points, sache que je ne te lâcherai que quand la convention nationale t'aura réduit à l'impossibilité de nuire à un seul François.

Tu m'as accusé d'avance d'animosité, mais c'est une fourberie de plus que je vais dértuire d'un mot, quelle

---

(1) Au retour de l'assemblée électorale tenue à Calais, je me rendis à l'assemblée primaire, qui étoit en permanence, voir son procès-verbal. Là je fis mon serment de fidélité; là je fis le peuple dépositaire de ma vie, et je l'invitai à me faire donner la mort, si, lors de la discussion de ses droits à la Convention, je faisois une proposition directement ou indirectement contraire à ces mêmes droits. — Alors J. Lebon se leva et dit : je suis ton ami, eh bien, en ce cas, c'est moi qui te poignarderai. — Et moi, lui dis-je, je ne te ménagerai pas, JE LE JURE.

seroit la cause de cette *animosité*? nous n'avons jamais eu de querelles, les seules dont je me souvienne et dont tous les sociétaires d'Arras seront sans doute mémoratifs, ainsi que Robespierre le jeune, ont eu tes caprices et tes bouderies pour base, elles ont eu pour but de t'engager à réparer le scandale que tu avois causé en quittant la société d'Arras avec brusquerie, avec indécence; (*) je t'ai parlé, je t'ai écrit frater-

---

(*) Cela est arrivé plusieurs fois, voici la preuve écrite *pour une* par un de tes amis à qui tu as délégué tes pouvoirs.

Arras, ce 30 novembre 1792 l'an 1er. de la République Françoise.

» Nous venons de refuser le sieur *Dellegorgue* malgré les vociférations de nos modérés et aristocrates
» couverts en ce moment du manteau du patriotisme
» (on assure que Lebon a mis en place cet homme justement éliminé) Lebon est comme les femmes il a
» des caprices, j'ai d'abord applaudi à sa démission,
» j'étois à St. Omer, mais depuis je sçus combien elle
» étoit funeste au bien public, le diable ne peut lui
» faire entendre raison; je le crois susceptible d'amour
» propre . . . Il devroit avoir toujours à l'esprit le bien
» de le pauvre humanité. La République lui enjoint
» de fréquenter les assemblées populaires, et il y renonce, je ne la conçois plus. . . . . Ecris lui cher
» ami, et porte le au nom de la patrie à se rendre à la
» société et à continuer d'en être du nombre, je ne
» pense pas qu'il ait à se plaindre des habitans d'Arras

nellement pour que tu répare tes torts . . . tu n'es revenu à la société que quand tu as vu que par mon conseil on ne te parloit plus, ta vanité alors comme je l'avois dit, ton desir d'être quelque chose t'a ramené dans cette société que tu as perdue depuis que tu y parle seul.

De l'animosité contre toi, étourdi, en avois-je quand à ton arrivée à la Convention, sur de mon bon cœur, tu vins vivre avec ta femme et son frère, pendant l'espace d'un mois à la même table que moi et mes enfans.

Au reste, oui j'ai contre toi une *animosité patriotique*, oui je suis *animé* du desir de t'empêcher de completter le désespoir de nos concitoyens d'Arras, oui je suis *animé* par le pressant desir de remplir mon devoir en te mettant à nud devant nos concitoyens et la Convention Eationale; entrons dans le détail.

On t'a crû capable d'organiser les départemens parceque par naturel, remuant comme une pie, tu as paru

---

» ceux-ci auroient à juste titre droit de lui reprocher
» ces bouderies déplacées et inconséquentes.

Nie donc ces faits qui sont à la connoissance des comités, on s'y souvient des deux hommes que tu as culbuté à coups de poings parce que tu ne voulois pas te soumettre à la règle de montrer ta carte en y entrant; on doit s'y souvenir du ton impérieux que tu prenois, et du prêtre que tu as retiré du comité ou tu l'avois placé pour en faire un juge à Montreuil ou à Boulogne. Telle est la marche de ceux qui se font chefs d'opinion, ils placent même sans rien exiger comptant sur une servile reconnoissance.

montrer du zèle, parcequ'ayant perdu ton tréteau préceptoral et presbytéral, tu t'es accroché comme un épervier aux tribunes populaires, et que voulant journellement te montrer tu as quitté le comité de sûreté générale pour te mettre à la commission des dépêches et paroître tous les jours à la tribune de la Convention; mais si l'on avoit su que tu n'es pas capable de lire seulement dans une société populaire un bon discours ni une loi, que dominé par la pédantesque habitude de faire des commentaires sur tout et de tout défigurer si on avoit vu que tu te crois toujours avec les bambins d'une école, que tu as contracté l'indestructible habitude yeau iser ceux qui t'écoutent, comme tu menois à la férule ceux que tu régentois jadis; si tout cela, dis je, avoit été su, jamais on ne t'auroit investi des pouvoirs redoutables de la Convention Nationale; si cela étoit possible, tu l'aurois compromise en poursuivant les patriotes énergiques qui ont eu le courage de te contrarier. *Réponds*; je t'interroge en homme libre, au nom de mes concitoyens.

Infidélité à ton mandat.

Comment as-tu composé les administrations? dis: Combien, il y a quinze jours, combien dans ce moment (20 prérial) y avoit-il d'administrateurs au département du Pas-de-Calais? UN SEUL; et tu appelle cela organiser. Je sais et je dénonce que tu menois les autres administrateurs avec toi, à Cambray et ailleurs pour composer des tribunaux, autorisé par le comité de salut public que tu as trompé. (2)

---

(1) Je ne veux pas te laisser ignorer que je sais et

Comment as-tu organisé les autres administrations du département ; j'en attend le détail pour le remettre aux comités de salut public et de sûreté-générale ; mais à Arras, tu as placé 7 ou 8 prêtres ou oratoriens ; et cependant comme Hébert et Chaumette tu as crié à outrance contre les prêtres, et cependant tu as mis, avec violence, *leurs boutiques en deroute* (2) ; mais tu es prêtre. En vain tu voudrois t'en défendre, tu as reçu le caractère indélébile de prêtre, ta conduite va le prouver mieux encore que le crime avec lequel tu as été sacré prêtre.

Oppression des patriotes.

LA STUPEUR qui enveloppe Arras et les environs de son crêpe funèbre, n'empêche encore d'avoir des détails sur tous les bons citoyens qui ont à se plaindre de ta conduite. Je vais retracer d'abord ce qui est venu à ma connoissance relativement à Demeulier, accusateur public du tribunal criminel, à Beugniet, président, à Gabriel Leblond, marchand, juré du même tribunal et membre du comité de surveillance,

---

que j'ai prouvé par des mémoires remis à ce comité, que tu l'as trompé, en déclamant contre les citoyens de la commune d'Arras, afin d'arracher l'autorisation, d'y maintenir un tribunal ou commission extraordinaire comme si dans cette commune il y avoit eu un foyer de contre-révolution, vouloit-tu les punir d'avoir bien mérité de la patrie ?

(2) ce sont tes triviales expressions, on sait bien que tu t'exprime avec indécence ; tu dois sçavoir que je connois à présent le vocabulaire de ton cœur corrompu et corrupteur.

et à J. Leblond, son beau-frère, adjudant-général. Je parlerai ensuite de quelques autres.

Ces quatre citoyens ont été arrêtés par tes ordres, pour avoir osé te dire la vérité. Voici à quelle occasion : il faut que le public le sache ; la publicité est la sauve-garde de la vérité ; d'ailleurs, moi je n'attaque jamais dans l ombre. (1)

La nommé N . . . . Desquerchin, veuve ou femme Bataille, étoit accusée, je ne sais pas trop de quel délit La voix publique l'accuse, elle étoit sans doute coupable ; on trouva chez elle une liste de vingt ou trente citoyens qui y étoient inscrits comme abonnés ; pour fournir quelques sommes à titre de secours à des indigens, dit la veuve ou femme Bataille ; mais il paroît que les fonds ont été employés par elle pour secourir des prêtres réfractaires émigrés. (Je n'ai pas lu l'acte d'accusation, ainsi je ne peux pas bien préciser le délit) Quoiqu'il en soit il paroît que le jury a été convaincu du délit d'une vingtaine d'individus, et que les juges ont déclaré que la peine de mort prononcée par la loi devoit être appliquée ; mais deux ou trois individus *ont été acquittés*. Voilà ce qui a mis J. Lebon en colére ; il s'est mis à déblatérer contre le tribunal, contre

---

(1) Je sais qu'en ce moment tes adhérens cherchent avec une sourde avidité à me trouver des torts. J'ai mis le pied sur plusieurs des serpens qui servent ta fureur ; je vais montrer où il faut les frapper. Je pense tout haut, j'agis tout haut, je réclame tout haut : que mes ennemis fassent imprimer mes lettres ; je les en défie.

les jurés, et dans sa fureur il a cassé le tribunal, les jurés et le comité révolutionnaire. Demeulier, Beugniet et Gabriel Leblond s'expliquèrent *avec loyauté* sur cette conduite de Joseph Lebon : ils n'allèrent pourtant pas clabauder publiquement contre lui ; mais ils lui exposèrent à lui-même combien il s'écartoit des loix (1) que c'étoit attaquer la conscience et l'institution des jurés que de les blâmer pour avoir acquitté deux ou trois individus sur 25 accusés, que la conviction ne commande pas.

Lebon dont l'amour-propre irrascible ne sait rien souffrir, déclama contre les jurés et les juges dans le lieu des séances de la société populaire ; voici pourquoi et comment :

Pour façonner l'esprit public à sa manière, il parle toujours seul dans le sein de la société populaire ; il y vient avec ceux qui l'accompagnent sans cesse, et quand il a fini de parler il sort avec ses satellites ; personne ne discute, et si quelquefois l'un d'eux y parle, c'est pour ajouter une extravagance patriotique à

---

(1) Il a fait plusieurs arrestations en finissant de déjeuner ou de dîner. Ses patriotiques orgies avec Galand, Caubrières, Carlier, Dejouy, Duponèche et quelques autres, sont toujours couronnés par des mandats d'arrêt lancés avec la légèreté la plus effrayante pour des hommes libres. Sans doute il a fait faire de arrestations justes ; mais l'ancien comité de surveillance, mais l'accusateur public, ne les auroient pas épargné ; mais on auroit mis de la décence dans l'exécution. En punissant le crime, on n'auroit pas offensé la vertu.

toutes celles du prophète ; car il fait l'inspiré, le prophète.

C'est une chose curieuse de savoir comment il parle, à la tribune, dans les rues, au tribunal, au balcon de la comédie, voir même sur le théâtre.

C'est toujours le sabre nud à la main qu'il pérore ; c'est en espadonnant qu'il provoque les poignards comme Lanjuinais ; il va, il vient et revient, il bat l'estrade comme Rébecquy, dans la tribune de la société, où il s'agite d'un bout à l'autre, la tête oscillante, et les cheveux hérissés à la manière des inspirés.

Quand il est dans cet état, à la société, au tribubunal, en présence des jurés, des accusés, d'un public habitué et salarié, il prophétise et désigne, 2, 4 ou 6 jours à l'avance, ceux qu'il veut faire mettre en jugement ; il le fait avec des expressions dont jamais des législateurs en fonctions ne devroient se servir.

C'est lorsqu'il est en cet état de délire et d'yvresse qu'il dicte ce que les jurés doivent prononcer : c'est du gibier de guillotine. Nous verrons un peu quel sera le juré qui s'avisera de les acquitter. : . . . . . .

Souvent il rédige lui-même les dénonciations, les actes d'accusation ; et si les jurés osent avoir une conscience à eux et n'être pas convaincus, ils sont destitués, gourmandés et semoncés publiquement, il excite contre eux l'animadversion générale des habitués du tribunal et des tribunes de la société : jamais despotisme ne fut plus grand ni plus révoltant.

Ces faits seront facilement prouvés par la signature

des meilleurs patriotes, dès que Lebon sera rappellé J'indiquerai alors, non pas les témoins, car il y en aura des milliers, mais les lieux où l'on trouvera des pièces qui prouveront matériellement que par ses arrêtés il a contrarié sciemment les décrets.

On lui fera la preuve que des membres du comité de surveillance lui présentant les Loix réglementaires qui doivent diriger leurs opérations, il les a arrachées de leurs mains avec violence; il les a foulées aux pieds, et leur a enjoint d'exécuter ses arrêtés.

Je ne peux pas encore indiquer ce dépôt; mais ce que je peux indiquer, c'est un arrêté qu'il a écrit au tribunal, avec injonction au président de le lire aux Jurés et directeur de jurés avant leurs délibérations, sur le sort de plusieurs accusés; arrêté que le tribunal a cru devoir consigner sur ses registres. cet arrêté sera, je pense une preuve matérielledu despotisme de ce prêtre quia commandé la condamnation.

C'est pour s'être expliqués sur ces abus et sur quelques autres, d'une manière franche, que *Joseph Lebon* a fait arrêter *le Président*, *l'Accusateur public* et un juré et son beau-frère; c'est pour les punir d'avoir eu le courage d'opposer à ses arrêtés turbulens les décrets qu'il offensoit, qu'il les a fait arrêter, incarcérer, et qu'il les a envoyés à Paris d'une manière ignominieuse et barbare.

DESMEULIER, BEUGNIET et GABRIEL LEBLON, furent arrêtés avec une dureté incroyable, et tandis que Joseph Lebon déclamoit contre eux, il faisoit rechercher avec avidité leur conduite, un des satellites de Lebon, de Jouy, insulta l'un des détenus

au point de dire que quand il auroit cent têtes, elles tomberoient à la guillotine ; il tenta même la véracité d'un détenu condamné pour autre cause, en lui laissant espérer sa liberté s'il déposoit que Demeulier avoit voulu faire un soulevement dans les prisons et dans Arras contre Joseph Lebon ; et cependant Lebon faisoit dire à Demoulier d'être tranquille, qu'il ne alloit écrire à personne.

Pendant la détention de Demeulier on a fait une inquisition véritable. On a été scruter toute sa vie, et un seul individu, *prêtre*, ami de Lebon, reçoit les déclarations et les écrit à sa guise ; il n'a pas même de greffier : rien n'en garantit la vérité, sur-tout quand les particuliers ne savent pas écrire.

Quand *l'adjudant-général*, Joseph LEBLOND, beau-frère de l'autre Leblond sut ces arrestations, il ne put s'empêcher de crier à l'injustice ; il alla à Douay raconter la détresse des Patriotes, à Bollet, Représentant du Peuple ; il m'en écrivit, sa lettre a été par moi remise au Comité de salut public ; j'en écrivis à Florent Guyot, pour qu'il prît des informations. Je donnai des notes il y a plus de six décades au Comité de salut public, à Collot d'Herbois, à Couthon; j'écrivis à Robespierre, ne pouvant pas le rencontrer.

L'Adjudant-général Leblon savoit qu'il devoit être arrêté ; il devoit aussi se marier dans le même tems, il voulut différer à cause de la menace du mandat d'arrêt ; mais la Républicaine courageuse qu'il devoit épouser lui dit : si je ne suis pas ta femme je ne pourrai pas décemment te prêter mes soins, personne ne prendra un aussi vif intérêt que moi à ta situation, je

veux partager ta peine, tu n'es pas coupable, allons à l'autel de l'Hymen.

Ils y vont ; mais à peine descendoient-ils le dernier dégré de la Maison commune, qu'il est averti qu'il va être arrêté. *Galand*, porteur d'ordres de Lebon, le fit avec éclat ; il espéroit bien arracher à ce bouillant militaire une imprudente résistance à l'oppression, mais il sut se contenir.

Des espions de Lebon, fondés de ses pouvoirs, avoient été au-devant de l'Adjudant Leblond sur la route de Douay, et par un patelinage coupable avoient excité son juste courroux contre les arrestations de son frère et des patriotes : celui-ci, franc et toujours ouvert, leur dit qu'il croyoit qu'il existoit à Arras un système pour diviser et persécuter les Patriotes, qu'il y avoit des Hébertistes dont il connoissoit le chef, que Joseph Lebon devoit le connoître. Je ne sais s'il nomma alors celui qu'il croyoit être ce chef, il l'a depuis nommé dans ses mémoires aux comités et à la Convention : mais ces espions scélérats vinrent déclarer à leur maître que l'adjudant Leblond avoit voulu soulever le village de Brébières contre Arras, contre Joseph Lebon, qu'il avoit tenu des propos contre lui.

Et pour accréditer cette calomnie soudoyée, on fit informer d'une singulière manière ; on fit arrêter les témoins la nuit, on les fit amener liés et garrotés à Arras, pour les obliger à déposer par la peur contre l'Adjudant Leblond, et on leur fit subir des interrogatoires, comme s'ils avoient été criminels, et néanmoins leurs réponses furent rédigées en forme de déposition : cependant la vertu rustique de ces témoins

n'a pas bronché contre la ruse du plus astucieux des procureurs.

Tout-à-coup, après plusieurs jours de détention, il prend fantaisie à Joseph Lebon de traduire ces Patriotes au comité de sûreté générale à Paris, et son arrêté est évidemment le fruit de la passion et de la tyrannie; il en porte les caractères, quoique rédigé par Galand avec une sorte d'adresse.

L'ordre porte de transférer Demeulier, les deux Leblond et Beugniet d'Arras à Paris, *en 30 heures pour tout délai*; ordre aux Gendarmes de les enchaîner sur la route. On y laisse malicieusement percer l'accusation contre ces Patriotes d'avoir voulu occasionner un soulevement. Joseph Lebon possède ce talent affreux que St.-Just proscrit *complettement*, *l'art de faire envisager les plaintes qu'on porte contre sa violence, comme le tourment d'un parti démasqué*........

A peine ces quatre Patriotes sont ils partis, que ses agens et lui font arrêter, avec une cruauté inouie, les femmes et les enfans de trois d'entr'eux; l'une venoit d'accoucher, et l'un de ses enfans, dangereusement malade, avoit les mouches; n'importe, on enlève tout sans pitié, on les emprisonne: et leurs meubles, leurs effets, leurs marchandises sont remis sans inventaire à des hommes dont je ne voudrois pas répondre. On séquestre tout, et regardant leurs maris comme condamnés, les meubles, (*) les provisions,

(*) Cette persécution nous fournit un exemple touchant de piété filiale. Une des filles à Demeulier, qui n'étoit pas chez elle quand on a arrêté son père, part

bois, vin, etc. de ces quatre patriotes, ont été gaspillés, donnés pour rien aux voisins.

A leur arrivée à Paris, que j'avois su par un autre Patriote, je les accompagnai au comité de sûreté générale *Élie Lacoste*, membre de ce comité, ne put s'empêcher de dire, *qu'il croiroit difficilement au patriotisme de qui que ce soit, si ceux-là n'étoient pas patriotes.* Lacoste et Peyssart les avoient connus lorsqu'ils étoient à Arras au bureau central des Représentans en mission dans le nord.

Oh! oui, Lacoste a bien raison, car dussé-je être long, je dois citer quelques traits de l'énergie de ces quatre citoyens.

Demeulier est le premier qui, à Bapaume, fit marcher cette Commune révolutio nnairement dès l'origine de la Révolution; par lui la féodalité fut anéantie, les prêtres et les moines réduits au point où ils devoient être : il vint à Arras avec des volontaires d'un bataillon de Paris, pour porter secours aux Patriotes vexés par les anciens Administrateurs; et dans la déroute du camp de César, lorsque l'armée fuyoit débandée, Demeulier et Bengniet, avec l'autorisation de *Delbrel*

---

seule, arrive à Paris sans connoissances : inquiète du lieu de la détention de son père, trouve moyen de lui faire dire qu'elle est arrivée pour veiller à sa conservation; elle songe à le voir : elle va s'offrir pour être servante de l'auberge qui fournit aux prisonniers; elle trouve moyen de parler à Robespierre, et de lui peindre l'affreuse conduite de Joseph Lebon. Demeulier! tu dois bien aimer cette fille intéressante!

ou *Colombel*, représentant du peuple, rallia 3 mille hommes de cette armée en 24 heures de tems, avec une intelligence et un courage rare.

Beugniet s'est bien montré dans le district d'Arras; c'est à lui à qui l'on doit l'organisation de cette Administration. J'étois procureur-syndic de ce district, et je dois dire, sans crainte d'être démenti, que c'est à son activité que nous devions la rapidité des opérations relatives à la vente des domaines nationaux; c'est encore à son activité et à son intelligence que l'on a dû l'organisation facile des charrois nécessaires pour le transport des subsistances et fourrages des armées. Il est vrai que ses bonnes dispositions ont été merveilleusement secondées par les cultivateurs, dont beaucoup ne sont pas encore payés du prix de leurs premiers convois, et de la perte de leurs chevaux et voitures. Beugniet, au rapport d'*Elie Lacoste*, s'est encore montré supérieurement lorsqu'il s'est agi d'anéantir la *petite Vendée* qui s'étoit formée près St.-Pol, dans les bois de Pernes; Elie Lacoste et Peyssart rendront compte de l'activité et de l'intelligence avec laquelle, en quelques jours, Beugnet et Demulier firent tomber la tête des chefs de ce rassemblement, le seul qu'il y ait eu dans le département du Pas-de-Calais.

Gabriel Leblond, marchand à Arras, fut toujours à la tête de la Révolution, et il l'a bien servie. On m'assure qu'il a rendu un service bien important à nos concitoyens d'Arras. Des spéculateurs avoient voulu introduire des billets prétendus patriotiques et de confiance; le district et la société s'y opposèrent, néanmoins il reflua de Bapaume, de Lille et des autres villes, par le passage des troupes, une si grande quan-

tité de ces billets, que les ouvriers en furent inquiets. Gabriel Leblond les retira tous de la circulation, et raviva par-là les assignats. Il fut toujours le premier sous les armes; quand l'ennemi s'avança vers Arras, toute la garde nationale sortit pour aller soutenir l'armée, Gabriel Leblond, avec la compagnie dont j'étois, ou du moins avec 40 hommes de la garde nationale, a fait tête vers Carvin à 400 Autrichiens, et les ont forcés à se retirer dans un bois.

Quant à l'Adjudant-général Leblond, il a toujours montré une sagacité incroyable pour découvrir les traîtres à l'armee ; il m'a envoyé dans le tems des mémoires intéressans sur la trahison d'Omoran, de Dumouriez et de beaucoup d'autres officiers ou généraux. J'ai remis au comité de salut public, au ministre de la guerre, ces notes importantes. (Voyez au reste son mémoire au cómité).

Tous les Patriotes d'Arras les reconnoissent tous quatre pour avoir été les grenadiers et les enfans perdus de la révolution.

Veut-on savoir pourquoi *Lebon* les a attaqués et persécutés ? c'est parce qu'ils étoient à peu-près les seuls qui osassent lui résister et invoquer tout haut les principes de sagesse et de justice que Jean-Jacques nous a dicté, et que le comité de salut public a professé si énergiquement dans le sein de la Convention, et que la Convention ne laissera pas altérer, principes éternels qui s'opposent à toutes mesures que n'approuve pas la vertu : leur subversion seroit le plus sûr moyen de renverser la République.

DIS-MOI, HOMME IMPERTURBABLEMENT ÉTOURDI, *dis*,

Joseph

Joseph Lebon, oserois-tu attaquer ouvertement ces principes irréfragables dans le sein de la Convention, à la face du Peuple françois? tes souteneurs oseroient-ils extravaguer à ce point? Non, sans doute. Je vais achever de réciter une partie des faits principaux par lesquels tu as offensé la Justice et la Raison.

Je commence par deux autres Patriotes, que tes satellites et toi avez persécutés ; je dirai ensuite deux mots sur tes satellites.

Le patriotisme soutenu et constant de la Citoyenne *veuve St.-Remy*, celui de ses enfans, celui de *Danten* leur ami, sont tellement notoires, que ce seroit offenser la pudeur d'en douter un instant : eh bien, que n'as-tu pas fait pour les abreuver d'amertume !

Cette mère qui doit s'ennorgueillir d'avoir donné le jour à une famille de Patriotes, cette mère qui a la douleur de voir un de ses fils attaqué d'une maladie de nerfs cruelle que lui ont causé ses veilles, ses travaux au comité de surveillance et l'explosion d'un canon: eh bien, cette Patriote a été menacée d'un mandat d'arrêt.

Son autre fils ayant cessé ses fonctions au comité de surveillance, par l'effet des arrangemens de Lebon, *prit un passeport* à la Commune d'Arras, et vint à Paris pour régler les affaires de son commerce qu'il avoit négligées tandis qu'il étoit membre du comité révolutionnaire d'Arras.

A son arrivée à Paris, le jour même il fit viser son passeport au Comité de la Section sur laquelle il réside, et porta même la prudence jusqu'à lier connoissance avec les membres du comité qu'il va voir tous les jours. Il ne tarda pas à se convaincre de la nécessité

de cet acte de prudence. Sa femme lui écrivit qu'on venoit de le mettre sur la liste supplétive des émigrés : aussitôt il va à la Section, et prend un certificat de résidence qu'il adresse à sa femme ; elle en fait usage : mais en vain, les satellites de Lebon et Lebon lui-même avoient exécuté, pendant l'intervalle de l'arrivée des lettres, une nouvelle atrocité.

Ils avoient mis en arrestation le Républicain Danten ; il est peu d'ames aussi énergiques que celle de ce vertueux citoyen ; sa présence seule épouvante les intrigans. On ne devineroit jamais pourquoi on le fit arrêter, si Joseph Lebon et ses compagnons ne l'avoient dit eux-mêmes à la Société populaire, avec l'accent de cette joie criminelle qui insulte au malheur, et les expressions triviales et sales de la crapule.

Ils ont mis Danten en arrestation, comme accusé d'avoir des correspondances avec l'*infâme émigré Saintremy* ; ce Patriote dont la résidence momentanée à Paris étoit prouvée.

Il faut que tu me réponde encore de cette infâmie, Joseph Lebon. Tu n'oserois me démentir. Lisons ta lettre à Lefebvre, directeur de la Poste ; comme tu y fais le patelin ! Tout le peuple d'Arras connoît ce nouveau délit. N'as-tu pas dit, avec le ton de l'ironie et du sarcasme, dans le lieu où s'assembloit jadis la société populaire, que tu avois fait arrêter Danten pour avoir correspondu avec l'infâme émigré Saintremy *à Paris*. « Oui, je sais que ce Saintremy est à Paris, » *mais je m'en fous* ; Danten est arrêté, il y restera ».

Se peut-il un acte arbitraire plus caractérisé ? tu as puni ce brave homme de n'avoir pas voulu assister à tes

orgies chez Demory et ailleurs ; quelle horreur ! mentir à sa propre conscience et supposer sciemment qu'un homme est émigré pour avoir occasion d'en incarcérer un autre, et peut-être pour les perdre tous les deux : il n'y a qu'un procureur, un prêtre et des laquais qui soient capables de concevoir cette idée.

N'as-tu pas permis que l'on menaçat d'un mandat d'arrêt le sage Buissart, président du tribunal civil, ami de Robespierre et le mien, parce qu'il a eu des correspondances avec quelques députés, avec moi, par exemple.

Oui, ce bon citoyen a correspondu avec Carnot, avec Robespierre et avec moi pour délivrer notre Commnne de l'oppression où tu tiens les Patriotes, les soins et le courage de la fille de Demeulier, ont enfin obtenu du comité de salut public la liberté de nos quatre Patriotes. Ah ! comme je les ai pressé contre mon sein ! ! ! !

Il est malheureux que le comité de salut public qui vient de faire mettre en liberté (J'écrivis ceci les 20, 21, 22 et 23 prairial) *Demeulier*, *Beugniet*, *Gabriel Leblond*, *Joseph Leblond et Danten*, n'ait pas pris la mesure que j'avois proposée à Couthon, et qu'il m'a dit avoir aussi proposée au comité, celle d'envoyer une commission *ad hoc* pour saisir les papiers que j'indiquerai, et tenir procès-verbal de tant de fautes repréhensibles ; car je sais que tu te prépares ; je sais que tu as fait rassembler des papiers et tes arrêtés des différens greffes où ils devoient rester. Peut-être en as-tu chargé celui que tu viens d'envoyer à Paris contre les Patriotes.

Dis-moi qu'est devenue la *liste des détenus* faite par

l'ancien comité de surveillance pour être adressée au comité de sûreté générale.

A-t-il été en ton pouvoir de t'emparer du paquet à la poste, et de ne pas le faire partir ; car cette liste n'est pas au comité de sûreté générale, je l'ai vérifié.

Je vais te dire pourquoi tu n'e l'a pas adressée : c'est que cette liste faite *sévèrement*, comme le prescrivent les décrets et les instructions, contenoit les motifs des arrestations, et la note non-seulement de tes *arrêtés*, en vertu desquels plusieurs citoyens sont privés de leur liberté, mais encore des incarcérations illégales et vexatoires faites par tes fondés de pouvoirs généraux ; car tu ne niera pas d'avoir autorisé des hommes avides d'autorité, sans doute d'argent, à arrêter indéfiniment tous ceux qu'il leur plairoit. Je n'ai pas vu le pouvoir qui ne paroîtra plus : mais je sais que tel en est le sens.

Aurois-tu encore eu assez de pudeur pour vouloir cacher plusieurs de ces actes arbitraires, plusieurs des contraventions aux décrets, plusieurs de ces arrêtés éversifs de la mesure portée dans l'arrêté général de de St.-Just et Lebas sur les nobles.

Tu me diras bien pourquoi le commerce languit, pourquoi même il est presque anéanti à Arras et aux environs ; tu sais bien que c'est le fruit de l'abus de confiance par lequel tu as fait ouvrir indistinctement toutes les lettres, par des enfans de 12 à 14 ans, qui alloient divulguant les secrets de famille, par des enfans que tu éleve dans la dissimulation et dans la trahison. Je conçois que dans un moment de crise, et

lorsqu'il y a eu dans une commune un foyer de contre-révolution, *le salut de la Patrie* exige que l'on viole le secret des lettres ; mais *jamais il n'y a eu de contre-révolution à Arras* (*).

Il y a eu des mécontens, des fanatiques, parce qu'il y avoit beaucoup de nobles et de prêtres : mais cette Commune et sa Garde-Nationale ont toujours été au premier rang de la Révolution Républicaine. Et je ferai voir tout-à-l'heure, pièce en main, que tu es bien loin de valoir le premier venu des bons citoyens de cette Commune. Là il règne de la franchise : tu es parvenu à les égarer, parce qu'ils ont de la confiance et de la loyauté ; ils sont loin de soupçonner combien tu es *déloyal*.

Tu ne t'es pas contenté de violer, Toi, le secret des lettres, tu as délégué ce terrible pouvoir à un autre prêtre (je le croyois meilleur que toi), qui en a usé avec une rigueur vraimant répréhensible (**).

(*) Le système de calomnier et de perdre la Commune d'Arras a été poussé à un tel point que quelqu'un a porté la scélératesse jusqu'à faire imprimer à la fin d'un ouvrage intitulé *compte rendu par la guillotine* que la Commune d'Arras étoit comme Toulon, Lyon etc. en pleine contre-révolution.

Il faut être doué d'une rare impudeur pour oser calomnier ainsi une Commune qui a bien mérité de la chose publique?

(**) Oserois-tu dire que tu n'a pas délégué tes pouvoirs à C. Lafetz, vice-président du district, et ex-

Dumoins si la mesure avoit été nécessaire, pourquoi n'a tu pas fait comme le comité de sûreté générale, qui après avoir visité ces lettres, les fait adresser même aux détenus.

La consternation est dans l'ame de tous les patriotes : en effet quelle sera la garantie des hommes vertueux, timides et paisibles quand ils voient que tu écrase les républicains énergiques qui n'ont jamais dévié, et qui osent te reprocher tes torts ; chaque jour à Arras le voisin regarde si la maison de son voisin est ouverte, on tremble de se parler, on se regarde avec inquiétude, tu as des gens qui font métier de dénoncer avec impudence et lacheté, tels ceux qui t'ont dénoncé l'adjudant général Leblond, et comment les patriotes ne trembleroit-il pas ? Tu as osé dire publiquement que dès à Arras, ville de 22 à 23 mille ames, tu laissois 3 ou 4 mille personnes c'étoit assez qu'il y en auroit encore trop, ce propos sera prouvé, et tes

---

moine et prêtre, pour aller enlever les lettres à la poste. Autre preuve de délégation : Un jour on devoit donner au spectacle une piece républicaine ; mais une femme qui avoit dîné avec Lefetz, en vouloit une autre ; à 4 heures et demie il fit au directeur la réquisition suivante :

» En vertu des pouvoirs dont je suis revêtu par le
» représentant du Peuple, Joseph Lebon, je requiers
» le directeur des artistes du théâtre d'Arras de donner
» *la Veuve du Républicain.* — Fait à Arras, le 20
» floréal, l'an second de la République Faançoise une
» et indivisible. G. Lefetz, délégué du représentant du
» Peuple, Joseph Lebon.

amis, les Carlier, Duponchel, Jouy, enchérissant sur toi ont dit dans un souper que dès qu'il restoit 4 hommes dour garder les quatre portes c'étoit assez.

Aussi personne n'ose plus passer à Arras, les étrangers se détournent plutôt que d'y séjourner, les cultivateurs n'y viennent qne quand ils sont forcés par des réquisitions; 100 cultivateurs du district de Béthune ayant entendu dire que tu allois te rendre dans cette commune, ont quitté leurs foyers, et cependant la plupart ne sont coupables que de n'avoir pas voulu aller à la messe des prêtres constitutionels. Les agriculteurs sont aux abois. Beaucoup de citoyens pères de famille préfèrent aller exposer leur vie aux frontiéres que de rester à Arras, je peux en nommer plusieurs qui sont ardens patriotes, je tais leurs noms pour ne les exposer à ta vengeance.

Vidalin, un de nos collègues, déposera dans le sein de la eonvention que ton comité actuel de surveillance est si immoral qu'une femme dont les papiers étoient en règle, et qui alloit faire viser son passe-port a été fouillée avec jusques dans la gorge et sous la chemise, (*) ils ont aussi fait déshabiller une femme toute nue.

(*) Je dois faire une note sur la composition de ton comité de surveillance, tu y a fait entrer ton oncle Lebon, jadis notaire et huissier, homme tellement perdu de réputation, que tu m'as dit toi même que tu rougissois de porter son nom, aussi tent que tu ne fus rien, tu affecta de ne le pas voir. pour te donner un vernis de sévérité; aujourd'hui tu l'as introduit au comité et quoique tu aies fait mettre en arrestation *Marbaix*

Dans le courant de ventôse, et le jour ou transporté par ton intolérance sacerdotale tu allas *à Neuville la Liberté*, lieu où tu fus curé, accompagné de tes fidèles exécuteurs *Galand et Caubrières*, tu eus le triste courage de faire incarcérer tous les paysans qui n'avoient point été à ta messe constitutionnelle, certes ce n'est pas là l'intention de la convention. Ainsi auroit fait *Chaumette* ainsi ont fait ceux qui ont soulevé la Vendée.

Le même jour n'as tu pas arrêté toi même Payen cultivateur à Montenescourt, et Carton cultivateur à Beaurains, sans autre motif qu'ils étoient aristocrates, parce qu'ils n'alloient pas jadis à ta messe.

Carton pourtant, quand, au mois d'octobre dernier (vieux style) un détachement de nos troupes a fait halte à Beaurains, Carton n'a pas été un des derniers à offrir généreusement tout ce qu'il a pu pour le bien recevoir; il est du nombre de ceux qui, dans cette commune, ont bien mérité de la patrie.

On m'assure que tu en a imposé au comité de sûreté générale, en inscrivant sur la liste qui y fut envoyée par le comité de surveillance de Beaurains, le mot *fanatique* à côté du nom de Carton. Cite donc un acte de fanatisme par lequel ce citoyen avoit troublé l'ordre public. . . . . il n'alloit peut-être pas à ta messe. Je sais que sa commune lui auroit donné, depuis sa détention, un certificat de civisme, si les membres

---

Mari Noble, d'une de tes cousines, tu les fréquente aujourd'hui complaisance. Je ne parle pas de ta famille que tu as placée tu as fait comme bien d'autre à cet égard.

n'avoient craint d'être mis par toi en arrestation ; et certes la commune de Beaurains est patriote autant qu'on peut l'être ; tu sais que je la connois. Voilà huit mois que ce cultivateur est détenu.

Le même jour tu as arrêté toi-même, encore avec scandale, Payen de Montenescourt ; tu l'as fait descendre de cheval en lui tenant des propos grossiers ; tu lui as demandé son portafeuille, il t'a répondu que crainte de le perdre il avoit cousu la poche dans laquelle il étoit. Tu lui ordonne de défaire son habit et de te suivre ; il faisoit froid, il te demande son habit. *Non*, lui dis-tu, *tu as assez chaud, marche f . . .* Peu après Payen a besoin de lacher l'eau ; tu l'en empêche — *Marche, sacré-nom-de-Dieu, marche :* voilà ta réponse. Tu tire ton sabre, et tu répète : *marche, sacré-nom-de-dieu, si tu ne marche pas je t'ouvre le ventre.*

Il doit paroître à tous les patriotes que tu as de l'inclination pour *ouvrir le ventre ;* car tu as encore fait cette menace à une femme, à la femme de *Lefèbvre-Dupré*, chez qui étoient en pension les enfans de notre collègue Duquesnoy. On se souvient à Arras de la scène scandaleuse que tu as faite à cette femme, dans la rue, place Cardevèque ; tu lui as appuyé deux fois la pointe de ton sabre sur la poitrine, et par des propos grossiers tu l'as outragée, tu as cherché à soulever l'opinion du peuple contre elle. *Arrêtez cette sacrée garce*, criois-tu ; elle vient pour m'assassiner.

On s'y souvient encore de ton combat pendant un quart-d'heure avec un chien que tu poursuivois sous les bancs avec ton sabre, dans le lieu des séances de la société ; tes cris énergumènes faisoient heurler ce chien aussi-tôt que tu commençois à parler

On se souvient à Arras de ton preux exploit à la comédie, un jour qu'on y jouoit les *Gracques*, un endroit dela pièce te déplut, tu sauta sur la scène le sabre nud à la main, tu mis en déroute les intrépides Romains, tu gourmandas les acteurs et tous les spectateurs, tu menaças de faire une nuée d'arrestation dans la même nuit ; on joua la petite pièce et tu fis ensuite l'éloge individuel de chacun des acteurs, tu les comparas à tous les dieux de la fable.

Oserois tu encore nier par exemple qu'un de tes affidés Carlier, s'est permis aussi un soir au milieu du parterre de suspendre la pièce, et de menacer, comme délégué, tout le peuple assemblé, on prouvera qu'il se livra à une telle colère, (il avoit amplement dîné) qu'il porta la consternation dans tous les cœurs, il menaça de faire fermer le spectacle et de faire arêter un grand nombre de personnes, il inspira une telle frayeur que dans la même nuit deux femmes accouchèrent avant terme.

N'ai-je pas eu raison de rappeller à la municipalité d'Arras et à nos concitoyens que tu avois été fou, je voudrois que ta folie certaine ainsi que celle tes pères et mères pussent t'excuser, c'est cette mobilité du cerveau que l'on a remarqué en toi dèslong-tems qui a pu te faire excuser, tes anciennes extravagance et ton fanatisme avoué publiquement pour toi, si tu oublie cet aveu les citoyens d'Arras se souviendront que tu as dit qu'étant oratorien tu avois été tellement fanatique que si l'idée ou l'inspiration de tuer ton père et ta mère t'étoit venue, tu n'aurois pas hésité à les sacrifier : (*)

(*) C'est diras tu pour inspirer de l'horreur pour le fanatisme ; cela se peut, mais je ne connois aucun des

Mais tes extravagances passées ne sont pas capables de faire oublier celles que tu commets aujourd'hui, elles offensent trop la justice pour garder un plus long silence.

Achevons de mettre encore quelques faits sous les yeux de nos concitoyens et de la Convention.

Un brave défenseur de la patrie, Ferrand, vouloit avant son départ pour les frontières unir ses destinées avec une citoyenne qu'il aimoit et dont il étoit aimé. Cette citoyenne est la fille de N... Thiébault, mort, il y a environ 8 ou 10 ans, substitut du procureur-général : sa veuve consentoit au mariage de sa fille avec ce citoyen. Il avoit besoin d'une prolongation de congé de quatre ou cinq jours : il va confier son dessein à Jos... Lebon, lui demande l'autorisation écrite. Il approuve le dessein du jeune homme, il lui promet sa prolongation. le jeune militaire s'en va dans l'espérance d'être bientôt heureux. — Le soir même Joseph Lebon fait incarcérer la mère et la fille, le soldat de la patrie se plaint en vain, il est obligé de partir pour son poste. Mais ce qui étonnera le plus, c'est que le lendemain de l'arrestation de la veuve Thiébault et de sa fille, un officier municipal ou un membre du conseil général de la commune va dans la maison de détention, et dit clairement et nettement à la mère et à la fille,

---

dévots ou fanatiques du département qui l'ait été à ce point affreux, et je dirai moi qu'on doit se défier toute la vie d'un homme qui s'est senti capable de concevoir une si horrible pensée, la fureur n'est jamais compagne de la raison, et je te crois en ce moment un Seïde révolutionnaire.

qu'il en est amoureux ; que si la fille veut consentir à l'épouser, il se fait fort de les mettre en liberté : certes ce fait a été assez notoire pour que Lebon ne l'ait pas ignoré, et il n'a pas fait punir ce séducteur, cet oppresseur. La fille de feu Thiébault n'est pas la seule des jeunes personnes détenues à qui on ait fait proposer de semblables conditions pour devenir libres.

Comment les citoyens paisibles ne trembleroient-ils pas, en voyant toutes ces infamies protégées par Jos. Lebon, revêtu de la puissance de la Convention nationale, seul caractère qu'il soit possible de respecter en lui ! Comparons à cette conduite les principes que j'ai rappellés à dessein, il n'y a pas une phrase qui ne condamne un acte de sa conduite.

Veus-on de nouvelles preuves de la terreur que cause sa conduite oppressive?

Après avoir déposé au comité de salut public une partie de ces renseignemens, j'écrivis une longue lettre aux maire, officiers municipaux et conseil général de la commune d'Arras, avec prière de m'attester les faits s'ils étoient vrais, et de m'éclairer si cela ne l'étoit pas : mais comme je suis certain de tous, je les engageois à lire ma lettre à la séance publique, je les invitois à ne pas laisser diffamer plus long-tems une commune sage et patriote, qui avoit mérité les regards d'estime de la Convention, et je les y invitois au nom de *la liberté, au nom de la vertu, au nom de l'amitié*.

Qu'est-il arrivé ? la terreur s'est fait sentir, au lieu de lire ma lettre, on a été la faire voir aux prêtres amis de Lebon, au district, et on a pris une délibération en *séance secrète* de la commune, dans laquelle on a ap-

pellé Carlier, qui n'en est pas ; on a eu l'air de douter si la lettre qui inculpoit Lebon étoit écrite par moi. On m'en a renvoyé copie, et la délibération n'a été signée que par un commis-greffier.

Le 28 floréal, j'ai écrit à ces municipaux qu'ils avoient tergiversé avec la vérité, et qu'ils avoient fait le premier pas vers l'oppression du peuple en tenant des séances secrètes Je passe sous silence la lecture indécente de ma lettre, que Lebon est venu en faire lui-même à la société, en la commentant à sa guise et en déclamant contre moi; je lui pardonne, il ne sauroit m'atteindre.

Joseph Lebon, je viens de décrire une partie de ton ouvrage : toi seul es coupable de ces fautes, toi seul dois en être puni. Je crois que plusieurs de ceux qui t'environnent n'auroient pas insolemment insulté la probité, les mœurs et la vertu, s'ils avoient eu de bons conseils et de bons exemples, si l'on n'avoit pas fait dévier leur énergie.

C'est ici le lieu de dire deux mots de ceux dont tu es sans cesse environné : tes satellites affidés sont Galand, Demory, Carlier, Duponchel, Caubrières, Dejouy, ton oncle, Daillet et quelques autres de cette trempe, mais tous êtres de la plus profonde immoralité : souviens-toi de ces vérités terribles et ineffaçables : *ce qui est immoral est impolitique, ce qui corrupteur est contre-révolutionnaire.* Deux mots sur chacun de ces hommes. J'ai déjà parlé de ton oncle.

Galand est universellement connu pour un des plus fins procureurs de l'ancien régime ; personne ne sait faire plus finement ni plus froidement une malice. Son aristocratie étoit tellement connue, qu'il y

a eu project d'arrêté de destitution pour cette cause ; de la part de l'ancienne administration de département. Toi, Lebon, tu ne l'ignore pas : tu n'ignores pas non plus que Galand a marché sur son *habit de garde national*, et qu'il a dit à plusieurs personnes qu'il le *fou-troit au feu* ; comme je l'ai déjà dit dans ma lettre à la commune, il ne s'est excusé de ces propos qu'en me disant qu'il étoit alors de mauvaise humeur d'avoir perdu sa charge de procureur. Au reste il n'est aucun citoyen doué d'honnêteté qui veuille garantir en aucun point la moralité de Galand ; c'est un fait tellement notoire, que si la société d'Arras avoit persisté dans les principes qui y régnoient quand j'y étois avec Robespierre jeune et autres, jamais Galand n'y auroit été admis : en ce moment il y est ; tout après Lebon il est un des tenans ; je le dis moi, un pervertisseur de l'esprit et de la morale publics.

Carlier est un ci-devant laquais de ci-devant noble ; je ne veux point attaquer en général les individus qui ont vécu dans la domesticité (1) mais il est si notoire qu'après les nobles et les prêtres, il n'y avoit rien de plus vil que la valetaille, faisant tout pour de l'argent intrigans et fourbes par métier, dissimulés par nécessité, tel est ce Carlier qui étoit parvenu à protéger son ancien maître, le baron d'Aix, il a fallu que Demeulier accusateur public déploiât toute son énergie pour parvenir a faire examiner un ci-devant Baron, que

---

(1) Au lieu de proscrire ce mot domestique, domesticité ; on devroit les rappaller, comme chez les Romains, à leur véritable signification, qui rend l'idée d'*ouvrier habitant la maison*, et même quelque chose qui approche de l'idée d'*ami de la maison*.

depuis la hache de la loi a frappé ; ce Carlier et ce Galand sont les persécuteurs de Demeulier que Lebon avoit fait incarcérer. Dernierement dans une orgie patriotique des satellites de Lebon , Carlier a eu l'impudence de ne pas vouloir manger avec une fourchette de fer , et a prétendu en avoir uue d'argent; il avoit de la peine à vivre il y a deux ans; il n'y a plus rien de trop recherché pour ce *sans-culotte là.* Il ne sait pas lire, et cependant il a appris à faire son nom depuis un an environ.

Il est vrai que Lebon donne l'exemple journalier de de ces repas anti-républicains. Un trait en rappelle un autre. Je sais, et l'on prouvera que *Lebon* , ayant été invité à un repas de noces d'un membre de l'ancien comité de surveillance, il eut le caprice de n'y pas aller quoiqu'il eût promis, et le soir même il invectiva à la société les deux époux, d'une manière grossière et sale ; il traita la femme de *botte de foin* , et déclame pour se faire *claquer*, contre ce repas qui fut frugal; mais il plut à Lebon de dire qu'on devoit manger dans ce souper de 14 ou 15 personnes, ce qui auroit suffi pour nourrir un deux jours les sans-culottes d'Arras.

Tandis qu'il est notaire à Arras, que Joseph Lebon vit en vrai sibarite chez le nommé *Demory*, administrateur du département, cultivateur aisé, et d'autant plus incliné à faire société intime avec Joseph Lebon *que qui se ressemble s'assemble.*

Demory, ausi comme Lebon est de race de fou , i en a eu quelques crises, cela est connu, et il a une sœur folle qui se croioit reine de France, et la folie de Demory ne ressemble pas mal à celle de Lebon , ils sont tous deux fou d'ambition, cela est si vrai pour *Demory*

qu'il a dépensé l'impossible pour se faire nommer député à la convention, er qu'il a dit à son père, brave et excellent cultiv. teur, qu'il rougissoit d'être son fils, qu'avec les sentimens qu'il avoit il devoit être né fils d'un prince.

Au si ce Demory aimoit le feu prince Louis XVI si tendrement qu'is a signé ainsi que Galand un acte d'adhesion a l'arrêté que le département de la Somme avoit adressé à la royauté que nous avons fait décapiter.

Au si ce Demory vit-il en ci-devant prince, toujours grande chère chez lui pour Joseph Lebon ; il faut encore que mes concitoyens sachent tout cela pour leur apprendre à haï le vice et les vicieux, il faut qu'ils sachent que quelques jours après que Lebon eût critiqué le repas de nôces du citoyen Lefevre, il y a eu pour lui chez Demory un dîner de 40 ou 50 couverts, dans lequel les vins de liqueur et le champagne mousseax ont coulé à flots je ne sais pas si ce fut pour ce dîné là que Joseph Lebon mit en réquisition un mou-à la boucherie militaire, nos concitoyens ne trouvant aucune espéce de viande à la boucherie de la commune ; dans la dernière décade il y eut encore un semblable repas chez Demory ; le même goût accompagne *Lebon* à Cambray, il serait trop long de suivre la série de ces repas fastueux et corrupteurs, Joseph Lebon doit voir que le génie surveillant des patriotes le suit partout, si je n'ai pas tout révélé plutôt, c'ess que j'ai voulu attendre l'instant où Lebon ne poerroit plus abuser de son autorité.

Duponchel est encore un ci-devant laquais de l'aristocrate Laudru il s'étoit fait petit marchand il m'a paru long-tems estimable, mais depuis que j'ai appris qu'il

qu'il avoit fait un divorce immoral en répudiant une femme estimable et laborieuse, pour en prendre une plus riche sa nièce, qu'il avoit séduite, je ne peux plus croire à son patriotisme ; cet homme à coup sûr ne doit pas être maire d'une commune patriote; il fut laquais de l'aristocrate Landru.

Caubrières, est aussi un laquais d'afficier ci-devant c'est un intriguant capable de tout oser pour aller à la fortune : j'attends des renseignememens sur son chapitre.

Dejony est je crois le fils d'un brasseur, il s'étoit montré patriote, il étoit entré dans un bataillon mais il paroît que ce particulier n'a que la bravoure de société, que la bravoure des tribunes, que la bravoure de théatre ou de coulisse, car c'est un lâche qui a été dénoncé par l'adjudant général Leblond pour avoir désorganisé à Liège les bataillons de gardes nationaux en leur disant que le tems du service étoit fini, qu'il falloit quitter les drapeaux, qu'on le pouvoit, ses discours ont fait un tel effet que beaucoup de volontaires ont quitté l'armée, ce qui a pensé être funeste à la République : eh bien, cet homme a voulu faire guillotiner Leblond, son dénonciateur patriote : eh bien, cet homme est aussi un des bras droits de Joseph Lebon ; mais il en est encore d'autres qui se conduisent avec lui d'une maniere aussi répréhensible ; je desire qu'ils n'agissent ainsi que par peur d'être *accusés de n'être pas à la hauteur*. L'un d'eux, que je ne veux pas encore nommer, a fait d'une manière très-vive ce reproche *de n'être pas à la hauteur*, à un citoyen qui lui disoit qu'il auroit fallu faire doubler en fer-blanc ou autrement le panier dans lequel on transporte ceux que la hache révolutionnaire a frappés, parce que, dans les exécutions multipliées qui ont été faites, le sang humain couloit dans le ruisseau, et que beaucoup de citoyens, tout en applaudissant au supplice des traîtres, n'étoient pas bien aises d'être obligés de marcher dans le sang. La Convention est sévère, mais elle n'approuve pas l'immoralité sanguinaire de certains hommes, qui disent qu'ils se baigneroient dans le sang des contre-révolutionnaires.

J'abhorre les ennemis de ma Patrie, quels qu'ils soient, je signerois l'arrêt de leur mort sans frémir, et personne ne sera plus actif que moi à accélérer leur supplice : mais je déclare qu'il n'est nulle puissance sur la terre qui puisse m'obliger à laver mes mains dans ce sang affreux.

Je n'appelle pas moi une *horrible boucherie* le supplice mérité des ennemis de la liberté, qui sont à-la-fois les ennemis de la nature et de la vertu ; mais je veux qu'avant leur supplice il soit certain qu'ils sont les ennemis de mon pays. C'est ce qui, malgré ma sensibilité naturelle, et l'amour inné de mes semblables m'a donné le courage de prononcer la peine de mort. C'est la haine des méchans qui a façonné ma raison au devoir de prononcer la peine de mort contre les assassins privés et publics. (1) J'ai prononcé contre eux l'excommunication sociale avant aucun des révolutionnaires connus ; je veux le prouver par une pièce reposante dans un dépôt public. Je l'indiquerai au besoin.

On ne doit donc pas être surpris de l'attaque vigoureuse que je livre à Joseph Lebon et à ses satellites immoraux.

Oui, perfide, tu as tellement perverti l'esprit public dans la Commune d'Arras, qu'il faudra de longs et de sages efforts pour y faire regner, sans secousses, la sagesse et la raison, plus révolutionnaires cent fois que tes extravagances.

---

(1) Robespierre aîné doit se souvenir de ma fermeté lorsque, juges tous deux à la salle épiscopale d'Arras, nous condamnâmes à la mort un assassin. Il doit se souvenir, ce me semble, de nos débats philosophiques et philantropiques, et même qu'il lui en coûta bien plus qu'à moi pour se résoudre à signer la sentence ; cependant, j'ai plus que lui l'ame exercée à la sensibilité, à l'amour de l'humanité, je suis époux et père, il ne l'est pas.

D'abord, tu as accrédité dans cette Commune et dans les environs, le reproche que les aristocrates ont toujours fait aux Patriotes, d'avoir des *applaudisseurs* salariés.

Montre-moi donc le décret ou l'arrêté du Comité de Salut public qui t'autorise à faire payer 22 *sols* par jour à une foule de désœuvrés, qui ne font rien autre chose que d'assister aux séances publiques des autorités constituées, *quand on en tient;* et de la société et du tribunal, que tu as créé ou maintenu à Arras en trompant le comité de salut public ; il se peut que quelque sage et honnête citoyen fasse un bon usage de cette largesse imméritée et non décrétée : mais cela n'excuse pas cette mesure immorale, et à-coup-sûr tu as eu en vue de te faire des partisans, en faisant délivrer ces 22 sols, sans que la Convention en sache rien.

Par-là, tu as autorisé la fénéantise, le plus cruel fleau des Républiques ; car quand on a reproché à plusieurs de ces salariés à 22 sols, qu'ils ne les économisoient pas, ils ont répondu : *Bon bougre Joseph Lebon nous en baillera; il en trouvera bien ly.* Une de ces habituées à faire faire pour elle des collectes, est morte dernièrement : on lui a trouvé 5 à 600 livres, tant en numéraire qu'en assignats.

De quel droit encore fais-tu *salarier journellement la Garde nationale d'Arras*? C'est au moins 2,400 livres prises chaque jour dans la caisse du District. Où est le décret, où est l'arrêté qui l'autorise ? et pourquoi force-tu les citoyens à recevoir un salaire, pour s'acquitter du devoir rigoureux de la surveillance civile et politique ? pourquoi les menace-t-on d'être traités comme suspects s'ils ne reçoivent pas, tandis que plusieurs gardes nationales des villes en état de siège, ont été applaudies par la Convention et par tous les bons Citoyens, pour avoir refusé une solde pourtant légitime en ce cas ?

Aussi tu comptes si bien sur le secours de ces salariés et de ceux à qui *tu donnes la garde* des maisons nationales ou d'émigrés, que comme *Hébert,* tu as demandé

ces hommes accaparés s'ils te soutiendroient envers et contre tous ; tu le leur a voulu faire promettre en pléine société.

Tu répètes journellement, le sabre à la main, que on en veut à tes jours, que tu braves les poignards, que tu les provoque, c'est par des réticences coupables, dens le moment où des scélérats menaçoient et frappoient à Paris Collot d'Herbois et Robespierre, que tu disois à Arras qu'il y avoit dans cette Commune des gens qui te reservoient le même sort.

Tu as dis vingt fois dans ton délire patriotique que tu voulois aller au Panthéon comme Marat. Mais avant tout, sois sincèrement ami du Peuple comme lui : il ne disoit pas lui, qu'il vouloit aller au Panthéon ; il crioit au contraire contre l'idolâtrie. Si Marat vivoit, comme il s'uniroit à moi pour faire proscrire ta conduite, pour afficher ton égoïsme tyrannique, ton charlatanisme politique ! Dis, ne t'a-t-on pas vu parcourir les rues d'une Commune, le poignard à la main ? ne t'a-t-on pas vu pérorer et défier les poignards, le poignard à la main ?

Tu as pris un arrêté que le Comité de Salut public, que la Convention nationale réprimeront dès qu'ils en auront connoissance. Tu as voulu avoir une garde d'enfans, et pour cela, tu as enjoint à tous les parens d'envoyer a l'exercice militaire tous les enfans depuis 9 et 10 ans jusqu'à 15 ou 16. Tu as fait donner à ces enfans des mousquetons qui pourroient être utiles à l'armée : ce n'est pas tout ; ces enfans depuis que cet usage est introduit, n'apprennent rien, négligent leurs travaux utiles, et offensent le respect qu'ils doivent a leurs parens.

Quand chaque jour, vers 10 ou 11 heures du matin, ces enfans retournent chez eux, et que les mères engagent ces enfans à s'occuper de leur lecture, de leur couture, de s'instruire enfin, ces enfans indociles disent : ba, ba, Joseph Lebon a dit que dès que nous savons un peu lire et un peu écrire, c'est assez. On a entendu quelques-un de ces enfans *mutins* dire à leu

mère qui vouloit les faire travailler pour s'instruire ou gagner sa vie : *je n'veux pas ouvrer mi, t'es une sacrée garce, si tu n'veux pas m'laisser tranquille, je te dénoncerai à Joseph Lebon.* quelques-unes se taisent par peur ; cependant il y a trois ou quatre décades que l'une d'elles a vigoureusement corrigé le fils hargneux et déjà perverti qui lui parloit à peu-près de cette sorte. Se peut-il une dépravation de mœurs plus grande ? Quoi, par vanité et pour avoir la gloriole de voir ces enfans venir au-devant de toi quand tu te fais annoncer à Arras. Tu as corrompu la source du respect et de la piété filiale. Méchant homme, tu te dis patriote : prêtre, ton fanatisme n'a fait que changer d'objet !

Je t'ai reproché dans ma lettre à la municipalité d'avoir prêché l'athéisme ; j'ai eu sur cela cette donnée certaine, c'est que depuis que tu as parlé sur cette matière dans la société : il y a des gens qui dissent hautement, quand on leur reproche leur inconduite: *Ba bougre, nous povons faire tout chou qu'nous volons, y n'y a mi pu d'Dieu.*

Si tu osois nier, ces faits seroient prouvés, car je ne parle qu'avec la certitude que donne le récit d'hommes vertueux.

Parmi ces traits de corruption de la morale, je vais citer encore un fait de CORRUPTION DE L'ESPRIT PUBLIC. *Tu as discrédité les domaines nationaux, et les biens des émigrés.*

Tu parlois à la société, où, je le répète, tu jase toujours à-peu-près seul, et l'on parloit de ceux qui, par leur exemple, avoient mis en activité la vente des domaines nationaux, et quelqu'un osoit encore dire que c'étoit une marque de confiance dans le gouvernement que d'identifier son existence avec lui. Tu di toi : « Je n'ai point acheté des domaines nationaux et je suis patriote. *Carlier* n'a point acheté de domaine nationaux, et il est patriote : au reste, je vais travaills tous ces acheteurs de domaines nationaux, nous ve rons, nous verrons ; la guillotine en fera danser pl

d'un ». Ces discours et d'autres semblables, plusieurs fois réitérés, ont jeté une telle défaveur sur les domaines nationaux et biens d'émigrés, qu'il ne se fait presque plus d'adjudications au District d'Arras, et que quand on en vend, il y a un discrédit de plus de 500 livres à l'arpent.

Les faits certains que j'ai rapportés, ne sont point encore les fautes les plus répréhensibles par lesquelles tu as offensé la morale publique.

Tu as fait perdre aux citoyens la confiance qu'ils doivent avoir en la justice, et tu as avili la sublime institution des jurés par ta conduite.

Tu y as placé des hommes tellement ignorans et immoraux, que l'on se a la preuve que l'un d'eux qui ne sait pas lire, est arrivé *saoul* aux débats, qu'il a dormi d'ivresse pendant tous les débats, et qu'il s'est réveillé en jurant qu'il étoit convaincu. Je t'ai déjà reproché d'en avoir destitué plusieurs, parce qu'ils n'avoient pas jugé selon que tu l'avois *insinué*, et même dit très-expressément ; ce que je dis on le sait par toi à la société populaire, où tu ne parle jamais de sang-froid ; tu as dit, en parlant d'un juré qui avoit cru devoir acquitter : *je lui avois cependant dit ce qu'il falloit prononcer.* Tu as dit publiquement, en parlant d'un autre juré : «Oh ! pour celui là j'en réponds ; il n'a encore prononcé que quelques centaines d'arrêt de mort, mais on me dit, et je le garantis, il est d'avis convaincu jusqu'à *douze cens.* Tu as même raconté au public les motifs de cette étrange détermination de ce juré.

Je dois reparler ici de ton arrêté adressé au tribunal criminel, avant sa dislocation, je parle de celui dans l'affaire de la *bataille.* Cet arrêté contenoit à-peu-près autant de *considérant* qu'il y avoit d'individus, et chaque *considérant* contenoit des détails aggravans sur chaque accusé, tendant à les faire condamner : et tu finissois par dire *qu'il n'y avoit à excepter que le seul Boniface, ci devant caissier de la Commune.*

Je n'ai pas pu avoir copie de cet arrêté, qui doit être sur les registres du tribunal, parceque le greffier trop formaliste, et guidé aussi par la peur que lui a inspiré Josep Lebon, n'a pas jugé a propos de me l'envoyer, sans le consulter, quoique je lui eusse fait remettre une lettre et qu'il ait tenu procès-verbal de la réception de ma lettre : elle servira au moins à constater ma demande ; et la Convention sera a portée d'ordonner l'apport du registre et le prompt envoi de l'expédition.

N'est - ce pas là commander la mort ? Si, comme on l'assure les femmes avoient envoyé de l'argent aux prêtres émigrés, elles méritoient bien la mort, mais quand un député influence les jurés, et commande pour ainsi dire de condamner, il donne à la plus exacte un vernis d'immoralité, qui révoltera sans doute tous les membres de la Convention.

On m'a donné d'autres détails sur cette influence dangereuse que j'omets pour n'être pas trop long, telle que la rédaction de l'acte d'accusation, ta présence aux débats, tes discours aux jurés pendant l'examem.

Mais ce qui caractérise bien la corruption de l'esprit public le voici :

On sait qu'au tribunal révolutionnaire de Paris, un accusé est acquitté, l'humanité et le patriotisme triomphent, on fête, ou caresse, on embrasse le citoyen qui sort pur du creuset de la justice, on sait avec quel intérêst la convention les accueille, eh bien Lebon a tellement perverti la morale du peuple, que ceux qui sont habitués au tribunal d'Arras ont insulté à plusieurs acquittés, j'interpelle celui de mes collègues dont j'ai oublié le nom mais qui m'a conté que 3 ou 4 militaires accusés avoient été acquisés, des camarades qui étoient venu dans l'espoir de voir triompher leur innocence, les saisissent après le prononcé du jugement les embrassent avec des larmes d'attendrissement eh bien ils ont été hués insultés, traités de contre-révolutionnaires, et de traitres; épouvantés de cette conduite

ils ont été vîte à leur auberge, et aulieu de laisser reposer leurs amis innocentés à Arras, ils se sont sauvés à Paris et ont conté le fait à un de nos collègues, je m'en suis informé et je sais qu'il est certain.

Je ne peux pas prévoir ou pourra s'arrêter cette affreuse corruption, mais il faut que j'achève de craonner l'immoralité de J. Lebon qui ne peut pas ignorer ces faits, a moins que comme les rois il ne voie plus que par les yeux des courtisans.

D'abord il parle d'une partie de guillotine comme d'un objet très récréatif; quand Richard et Choudieu ont passé à Arras, il leur a offert ou à l'un d'eux de les mener à ce spectacle ; on se doute bien qu'ils n'ont pas accepté la partie.

Pour lui il va se placer au balcon de la comédie avec sa femme, ses cousines et ses fidels, de ce balcon qui n'est pas à six toises de l'échafaud, il perore *le sabre à la main*, avant et pendant l'exécution, il a fait jouer l'air ça ira, ou comme d'autre le disent il a fait battre sur la grosse caisse l'*air ça ira*, quand on a guillotiné le nommé *Montgon*, cet homme devoitêtre puni, je le crois ; mais est-il permis a qui que ce soit d'ajouter des supplices à celui que la loi prononce.

Quiconque oseroit répondre affirmativement seroit un monstre.

Ce n'est pas tout encore, je frissonne d'avance pour raconter de nouveaux traits de barbarie, mais je dois tout dire.

On devoit exécuter un coupable, il est amené sur la place: tout-à-coup on ne sait sous quel prétexte Lebon fait suspendre l'exécution, le fait attacher sur l'échafaud, et le laisse pendant plus d'un quart d'heure exposé, non-seulement aux injures des gens *à 22 sols* : mais il a souffert qu'on lui ait jetté de la boue, et qui plus est il n'a pas puni le mauvais citoyen qui est monté sur l'échafaud pour donner un coup de pied et jetter de l'eau à ce condamné, qu'on exécute après ce tour-

ment préliminaire. Mille personnes déposeront de ce fait.

Il souffre que l'exécuteur se comporte en vrai bourreau, cet être punissable attache à la planche les femmes dans un état d'indécence qui révolte la pudeur, il y en eut dont les juppes étoient presque toutes levées, et le mouchoir tout-à-fait ôté.

Tu ne te borne pas a te repaître toi même de ces images qui offensent a la fois la nature et la justice. Tu veux que les femmes viennent y assister. Si elles restent dans le fond de leur maison tu les fais menacer ou tu souffre qu'on les menace de les faire incarcerer comme suspectes si elles ne viennent pas voir exécuter. Je nommerai s'il le faut les femmes qui ont été forceés, de se mettre sur leur portes.

Un jour on exécutoit dit on des émigrès, c'est toit juste la loi a parlé : mais le suppliée anticipé que Lebon leur fis subir étoit-il injuste.

Tu les fis attacher au potteau de la guillotine, tu les fis dépouillet de leurs habits et tu les fis Bruler vis a vis d'eux, et pendant cette brulure tu a souffert qu'on leur jetta de la bou, et des pierres.

Ces coupable, il est vrais sont les ennemis de la République: mais en aggravant leur peine on la rend révoltante, et l'on dégrade la justice.

Une autre fois on exécutoit plusieurs individus, on les fait placer sur l'échafaud près l'instrument vengeur, déjà plusieurs avaient subi la peine due à leurs forfaits l'un deux baissoit la tête et détournoit les yeux, peut-être la nature défailloit en lui, pour lui faire relever la tête, l'exécuteur féroce va prendre dans le sac une tête sanglante, et la fait baiser au patient avec imprécation et injure..... quel horrible spectacle ! quel homme horrible que celui qui le souffre ! quel homme exécrable que celui qui le fait ! ! !

Et Lebon mange habituellement avec cet homme et avec son valet, plusieurs de nos collègues le sçavent et

se sont trouvés à la même table sans le sçavoir ; Florent Guyot qui en est un, en a maniste son mécontentement.

Ce n'est pas tout, un autre jour on alloit executer le nommé Devienfort, à l'instant où il étoit attaché sur la planche et alloit être culbuté pour recevoir la mort, Lebon crie, fait signe avec son sabre à l'exécuteur de suspendre l'exécution, et le voilà qui se met à faire le récit d'une victoire remportée par les soldats de la république, et à faire un sermon injurieux au malheureux condamné ; il lui disoit, va dire aux scélérats tes pareils comme on les arange ici, va leur raconter nos victoires : ce discours dura plus de dix minutes, et quand il fut las de parler Lebon fit signe d'achever l'exécution. on assure que le coupable se plaignit amérement de ce rafinement de cruauté.

Lebon tu avois un talent caractérisé pour être pape ou pour présider en Espagne aux *autodafés* dont la sainte inquisition épouvante l'imbécilie Espagnol.

Après ces traits qui te font connoître tout entier, qu'ai-je besoin de dire que ta femme et toi, faites arrêter ceux qui te saluent, comme ceux qui ne te saluent pas ; que tu a fait mettre en prison la sentinelle d'un magasin à poudre, qui, d'après sa consigne, ne devoit pas te laisser passer : dirai-je, et cela a été prouvé au comité de salut public, que tu a fait l'injure au Républicain *Mortier*, Député à l'Assemblée Constituante, de le faire traduire à Paris, comme espion, lorsqu'il alloit réclamer la justice à Cambrai. Ce fait est connu de tous les députés du Nord ; dirai-je, que l'un de tes bons amis a fait incarcérer un brave patriote, parce qu'il a donné une pièce de six liards, sur le rampart, à une pauvre femme ; et que, malgré le certificat de la municipalité, la réclamation du district, et le vœu manisfesté des galleries de la société populaire, tu t'es obstinés à le laisser en arrestation, parce que tu as demandé *s'il étoit riche et s'il avoit de l'esprit ;* parce qu'on t'a dit qu'il avoit du bon

sens, et qu'après plus de 45 ans de travail, il avoit économisé de quoi vivre.

L'intention coupable de poursuivre des citoyens uniquement parce qu'ils sont riches, a même été manifestée par un de tes fidèles, par Daillet *. Il a dit qu'il falloit trouver moyen de mener à la guillotine tous ces riches : que moins il y auroit de consommateurs, plus il y auroit de subsistances pour le peuple; et toi-même Lebon, toi-même, méchant homme, tu as dit au Peuple : mes amis, *plus de guillotine, plus de bien pour vous : car c'est pour vous qu'on fait guillotiner*; et comme tu voulois leur en donner la conviction, tu as fais loger quelques citoyens égarés, dans les maisons de ceux que tu fais arrêter : et plusieurs y ont vécu à discrétion. Il y a quelque temps un voyageur traversoit Arras, à cinq heures du matin, il vit les gardiens et les gardiennes des maisons des ci-devants chanoines, danser et chanter pris de boissons, avant le lever du soleil

Parlons un peu en ce moment de ta conduite politique-révolutionnaire, et voyons quels sont tes titres à la confiance publique; il faut encore que je remplisse un devoir en mettant le comité des décrets à portée de faire un rapport sur ton compte à la Convention : on se souvient que tu es suppléant.

D'abord qu'a tu pensé de Dumourier quand il a écrit avec insolence a la convention quand il a abbandonné la Belgique, quand la trahison s'est manifestée : *n'as tu pas dit alors qu'il pouvoit avoir raison* : si tu nie, je te citerois des témoins de ce que tu disois alors.

---

* Ce Daillet fut secrétaire particulier de Danton dans la Belgique, et quand j'annoncai a la société d'Arras que la Convention avoit traduit Danton au tribunal révolutionnaire, Daillet en faisoit la veille un éloge pompeux et très recherché, Daillet est un de ces Brutus muscadins comme il y en a beaucoup.

Quand tu as été maire d'Arras, n'a tu pas fait arrêter les deux patriotes que la commune de Paris avoit envoyés pour arrêter les progrès de la faction des Rolland et des Brissot. Les procès-verbaux de la commune d'Arras existent : et il y en a une preuve imprimée déposée au comité de sûreté générale.

Dans cette pièce, en réponse au no. 200 du courier de l'égalité, l'on rend justice à Desmulier, qui est toujours patriote, et que tu voulois perdre; et tu y dis seci :

« Je vous déclare, et à la France entière. . . . que » je ne pense *ni à Marat*, *ni à Brissot*, ni à ces » prétendus chefs de parti, qui passent un temps » précieux à s'entre-déchirer, au lieu de sauver la » chose publique; que la liberté est ma seule idôle, » que je m'attache aux principes et non aux per- » sonnes. . . . . 8 *mars* 1793, *l'an deuxième de* « *la république* » . . . .

Remontons à une époque antérieure, et parcourons ta lettre du 26 octobre 1792.

Nous venions de fonder la république, d'abolir la royauté, et j'avois sur-le-champ instruit la société d'Arras de ce grand événement, en l'invitant à provoquer un acte d'adhésion de cette commune, ainsi qu'à l'unité et l'indivisibilité de la république; je leur avois aussi écrit contre la garde départementale.

Voici ce que tu me réponds après avoir disculpé le le département de l'inculpation qu'il y avoit parmi les membres des conspirateurs.

« Au premier moment la Convention recevra notre » adhésion au décret qui abolit la royauté.

« Je me suis opposé à ce qu'on adhérât sans examen » au décret sur l'unité et l'indivisbilité de la répu- » blique.

» Je ne sais pas bien encore ce que je conseillerai » quant au projet d'une gardes de 83 départemens.

» Car en vérité, les hommes sont de vilains bougres

» *et je ne vois plus à qui me fier.* J'ai besoin de discuter tout avec l'impartialité la plus sevère et la » plus grande réflexion, encore n'en trouvai-je pas le » temps ; ô dictateurs, ô fayetistes, ô brissottins, » comme vous me foutez l'ame à la renverse : sacré-» mille triples gueux. comme je suis en colère. . . . . » Joseph Lebon ».

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires, elle acquérera encore de la solidité par celle que m'écrit un autre citoyen, du 17 décembre de la même année, sur la situation de l'esprit public, à cette époque, à la société d'Arras : voici ce que je lis dans cette lettre, de Barbet.

» Ami patriote, j'ai lu à la société toutes vos lettres » patriotiques. . . . . . Dimanche elle étoit nombreuse. » *Lebon y a brissoté l'opinion publique, il a plaidé* » *la cause du roy, et il pretend qu'il doit seulement* » *encourir la decheance*, Hacot et moi nous nous sommes réunis contre lui, mais il se sauvoit toujours par » des pasquinades qui font plus sur le peuple que des » raisonnemens : Beugniet se montre bien il est très as-» sidu a nos séances. . . . . . »

Enfin oserois-tu nier que tu a provoqué la réunion des assemblées primaires pour nommer une autre assemblée que la convention. Je ne me souviens pas bien, si déjà tu avoit l'honneur d'être député : mais on peut vérifier le fait sur les procès-verbaux d'arras, car on en tenoit alors.

On verra, et les patriotes d'Arras se souviendront mieux que moi que cette *adresse* fut rédigée sur une lettre de toi par deux de tes satellites actuels ; qu'elle avoit déjà été signée par 14 ou 15 personnes, quand le citoyen Buissart, président du tribunal civil, ami de de Robespierre et le mien déclara hautement qu'il ne signoit point cette adresse contre-révolutionnaire, son opinion fut appuyée avec force par Beugniet président du tribunal et l'adresse fut rejetté. Dans cette séance plusieurs de tes amis firent l'éloge des Rollandistes, et

l'on se souvient parfaitement que ton ami Ausart dit à Beugniet ou à un autre qui soutenoit que la convention devoit achever ses travaux *je ne suis pas comme toi partisan de Robespierre ni de ceux qui lui ressemblent.*

Qu'as tu pensé des Jacobins ! je ne crois pas que tu t'y sois présenté, cela n'entroit pas dans tes vues, car quand tu fus appellé à la convention pour remplacer Magniez déserteur de son poste, plusieurs amis de la République dans la société d'Arras t'engagèrent expressément de te faire recevoir aux Jacobins en arrivant tu refusa en disant que tu ne voulois pas être influencé que tu voulois voir, que tu voulois être libre, que même tu allois éplucher de près la Convention.

Ne m'as-tu tu dit à moi en arrivant que tu étois presque faché d'avoir accepté parceque la Convention n'avoit plus selon toi que pour trois mois d'existence.

Te souviens tu de ce que tu as dit à Gabriel Leblond que tu persécute relativement à la faction d'Hébert que tu parois prendre pour modèle, et lors que la Convention venoit de la frapper Leblond te dit, il y en a des témoins, eh bien Lebon voilà pourtant ce grand crieur d'Hebert..... voilà sa scélératesse découverte, ne l'avoi-je pas toujours bien dit que ce père Duchesne étoit un jean foutre...... tu répondis *oh il ne faut pas juger si témerairement il faut examiner* ; — mais c'est la Convention qui déclare que c'est un gueux qu'Hébert — *doucement, il faut voir* as tu répondu.

— Citoyens, —

Voilà ma tâche remplie, je t'ai accusé auprès de nos concitoyens, auprès de nos collègues, au tribunal de l'opinion publique, je ne crois pas qu'il y ait sur la terre un seul homme assez dehonté pour prendre ta défense, il n'y a qu'un complice qui puisse oser le tenter, j'invite tous mes concitoyens à réunir dans le même foyer tout ce qu'ils savent pour arrêter les progrès du mal que cet étourdi a pu faire, qu'il soit mis hors de portée de nuire à ma patrie je serai satisfait.

— Concitoyens et Collègues, —

Qu'on n'aille pas pour atténuer les fautes de Joseph Lebon chercher à louer ce qu'il a fait d'ailleurs, ce qu'il a fait le tribunal criminel l'auroit fait avec sagesse, et l'ancien comité de surveillance auroit continué de poursuivre avec énergie les conspirateurs; Lebon a fait plus d'ennemis à la République que dix aristocrates.

Il ne faut pas frapper les ennemis de la nation de manière à tuer d'un même coup la patrie car *les empires s'ébranlent par l'injustice envers le peuple. l'art le plus profondement machiavélique est celui qui brise les nœuds de la sociabilité en isolant tous les individus par des défiances générales*; songeons qu'il n'y a jamais de bonnes contestations que celles où *la loi* règnera sur tous *les cœurs des citoyens.....* Que rien ne peut suppléer aux moeurs pour le maintien du gouvernement, et que si nous voulons que les peuples soient vertueux il faut commencer par leur faire aimer la patrie.

Voilà les vrais maximes révolutionnaires, c'est avec elles que je répond à ceux qui, comme Lebon, seront tentés pour faire diversion, de m'accuser de vouloir arrêter l'effet du gouvernement révolutionnaire; je sais que Lebon intrigue et négocie pour m'attaquer: j'ai su qu'il a dit qu'il auroit ma tête. Ses alguasils ont répété contre moi des imprécations dans la tribune populaire qu'ils déshonorent; je sais qu'ils ont voulu faire signer une adresse dans laquelle ils vouloient faire déclarer que j'avois perdu la confiance du peuple: mais tel est l'ascendant de la vérité, que les bons et braves citoyens d'Arras ont dit qu'ils vouloient examiner avant de faire une semblable adresse.

Citoyens c'est justice que je reclame; tenez-vous en garde contre toute surprise. La vérité n'est ni dans l'exagération, ni dans la froideur politipue. Tenez-vous en garde contre ceux qui mendient de porte en porte et de village en village, des signatures en faveur de Lebon: ce que j'ai dit doit suffire pour le juger. Si l'on trouve que j'ai mis quelque chaleur dans l'attaque que je lui fais, qu'il songe qu'on ne peut pas

aimer foiblement la patrie, et que le véritable amour ne connoît pas de ménagemens ; qu'il ne sait pas excuser celui qui attaque l'objet de ses adorations. Concitoyens, j'ai rempli mon serment.

Ce mémoire étoit terminé lorsque je reçus les lettres suivantes.

Arras, ce 8 Messidor, l'an 2me. de la République.

CITOYEN ET AMI,

L'on avoit bien raison de dire à la Convention que le peu de Patriotes qui étoient encore libres, n'osoient élever la voix dans cette Commune, tant la terreur y est à l'ordre du jour. On a aujourd'hui fait une assemblée au temple de la Raison : là, ces hommes que Guffroy a peint trait pour trait, dans le récit véridique qu'il fit de notre triste situation, occupèrent seuls la tribune, flagornèrent, trompèrent à l'ordinaire ce Peuple qui étoit si bon lorsqu'il étoit bien conduit : ils lui firent croire que lui seul étoit calomnié ; et par qui, ont-ils dit ? par un intrigant qui avoit toujours été l'appui des grands, et ils espèrent qu'il portera nécessairement sa tête au tribunal révolutionnaire. Lorsqu'ils ont lu le papier qui rendoit compte de l'affaire, cela a été à la manière de Lebon, c'est-à-dire, comme il fit quand il vint lire la lettre de Guffroy à la Société, et après l'avoir fait entendre au Peuple à leur sens, ils proposèrent de faire une adresse à la Convention, pour demander une vengeance éclatante : il fallut nommer des rédacteurs : deux *Prêtres* furent choisis, Ansart et Lefetz ; ils présentèrent l'adresse séance tenante. Un membre observa que vengeance n'étoit pas ce que l'on demandoit ; alors on changea de thèse, on demanda justice. On engagea très-instamment, toujours en leur faisant accroire qu'ils étoient les seuls offensés, à signer cette adresse, ce que l'on pouvoit faire jusqu'à demain après midi.

On s'occupa ensuite de l'envoyé ; tous vouloient

Carlier

Carlier, et le vouloient à toutes forces ; on nommoit aussi Ansart, qui répondit qu'à la première commune il seroit arrêté, parce que les fonctionnaires publics ne pouvoient quitter leur poste sans un ordre exprès des représentans. Alors Duponchel prit la parole, et dit qu'il n'y avoit pas loin jusqu'à Cambray, et que les porteurs pouvoient aller par là ; cependant la nomination fut remise à demain 2 heures.

Tout ceci, comme tu vois, Citoyen, vient à l'appui de ce qui a été dit à la convention ; mais ils sont à l'agonie ; ils veulent lutter contre leur chûte qu'ils sentent prochaine ; mais leurs efforts seront vains: l'Etre Suprême est trop juste pour nous laisser encore long-temps gémir sous le despotisme prétorial.

Ah ! combien tu jouirois si tu voyois la joie que les nouvelles ont répandu sur les figures des vrais patriotes de 89, qui ne connoissoient plus que la douleur ! Avec quelle avidité on s'arrachoit cette gazette qui laissoit un peu connoître l'espoir !

Courage Républicain ! Que nos voeux soient exaucés et la Patrie sera heureuse ! A bas les intrigaus y compris les prêtres et tout ira bien.

Salut et Fraternité.

AUG. D . . . .

Arras, ce 8 messidor, l'an 2me de la République.

» Vous saurez que l'on a fait assembler aujourd'hui le peuple, pour le déterminer à signer une pétition contre vous ; l'on ne crains pas ici de demander la tête de Guffroy : c'est le fameux Carlier qui en est porteur. Voilà la manière que l'on peint Guffroy et Robespierre, pour faire passer qu'ils ont écrit et dit à la Convention qu'il ne restoit plus que de la canaille à Arras. Enfin, ils ont retourné au peuple l'inverse ; mais ce sont deux prêtres qui s'en sont mêlés.

Voilà le nom des rédacteurs : Lefetz, président du district, *ex-prêtre ;* Ansart, agent national du district, *ex-moine ;* Planès, gascon de son métier et de naissance. Soyez assuré que vous y trouverez beaucoup de

258

signatures ; les 22 sols et demi, les gardes nationaux, soldés, les petits jeunes gens, femmes, etc. etc.

Je souhaite que ma lettre te parvienne avant l'arrivée du fameux Carlier, qui sera appuyé par Lebas, fils du receveur d'un prince émigré. Vous ne pouvez vous imaginer comme l'on a tourné en ridicule Guffroy. Je vous le répète, mettez-vous bien sur vos gardes contre une pareille conspiration ; c'est le moment où le tombeau de la vertu, où le crime est préparé. Je vois déjà le peuple jurer, et je crains pour la ville ; c'est ce que l'on cherche pour dire que Guffroy en est cause. Souvenez-vous bien que les différentes soldes à Arras, sans compter qu'elles ravissent des bras à la République, puisqu'il n'ont plus besoin de travailler ; souvenez-vous dis-je, que c'est le malheur le plus terrible du pays.

ERRATA.

Page 68, ligne 36, *couture ;* lisez *écriture:*
Page 71, ligne 15, après *exacte*, lisez *justice.*
Page 79, ligne 14, *contestations,* lisez *constitution.*

A Paris, de l'imprimerie de Rougiff, rue Honoré, cour des ci-devant capucins.